



HAL
open science

Micro-statuaire religieuse sur les façades des habitations nantaises : mémoire sur le micro-patrimoine

Henri Bourjot

► **To cite this version:**

Henri Bourjot. Micro-statuaire religieuse sur les façades des habitations nantaises : mémoire sur le micro-patrimoine. Architecture, aménagement de l'espace. 2012. dumas-01837090

HAL Id: dumas-01837090

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01837090>

Submitted on 12 Jul 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Année universitaire 2011/2012

Henri BOURJOT
ENSA Nantes/ECN

Mémoire sur le micro-patrimoine

ou essai sur la précision du terme via l'étude particulière de la

Micro-statuaire religieuse sur les façades des habitations nantaises



Dans le cadre du séminaire de mémoire *Fragments de villes et questions patrimoniales*, encadré par Gilles BIENVENU

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Je tiens à remercier dans un premier temps Gilles BIENVENU, historien de l'architecture, enseignant et chercheur à l'ENSA Nantes, pour le soutien constant et assuré qu'il m'a accordé tout au long de mes recherches.

Je tiens à remercier tout particulièrement et à témoigner toute ma reconnaissance aux personnes suivantes pour l'aide précieuse qu'elles m'ont apportée :

Sœur Marie-Pierre, archiviste du monastère de la Visitation Sainte-Marie à Nantes, pour s'être à deux reprises entretenue avec moi et m'avoir apporté son point de vue si particulier sur la question.

Véronique DABOUST, chercheur auprès de l'inventaire général des Pays de la Loire, pour les précisions et le recul dont elle m'a fait part sur le sujet.

Maitre Corinne SAMSON, docteur en droit et avocat associé, pour la rapidité avec laquelle elle répondit à mes questions sur la législation en vigueur.

Elisabeth PERROT, architecte à la direction du patrimoine et de l'archéologie de la ville de Nantes, en charge de nombreux projets de restauration, pour m'avoir fait profiter de son expérience de la restauration urbaine.

Daniel DROCOURT, directeur de l'Atelier des Patrimoines en 1998 et architecte-conseil de la ville de Marseille, expert auprès de l'UNESCO, pour m'avoir précisé les modalités de déroulement de l'Atelier des Patrimoines autour de la micro-statuaire à Marseille.

Gérard MICHAUD et Monsieur DELAVEAU, historiens à la retraite et passionnés d'arts religieux, pour avoir répondu à mes sollicitations.

Table des matières

| | |
|--|-----|
| Remerciements | 3 |
| Préambule | 6 |
| Introduction..... | 10 |
| | |
| I. De la symbolique de cette micro-statuaire, Etude culturelle | 12 |
| A. Les origines présumées de cette pratique..... | 13 |
| B. L'usage de cette pratique | 23 |
| 1. Un problème de datation..... | 23 |
| 2. Le contexte religieux et historique..... | 27 |
| 3. Les conditions de mise en œuvre | 35 |
| C. Les interprétations possibles d'une telle pratique | 42 |
| | |
| II. Analyse de cette micro-statuaire, Inventaire | 50 |
| A. Méthodologie du recensement | 52 |
| B. Etude de l'inventaire | 59 |
| 1. Position dans la ville..... | 60 |
| 2. Positionnement sur la façade, emprise | 70 |
| 3. Etude de l'ensemble (statuette+niche+édicule)..... | 82 |
| C. Restitution de l'inventaire..... | 108 |

| | |
|--|-----|
| III. La question du micro-patrimoine..... | 110 |
| A. Définitions, caractéristiques du micro-patrimoine..... | 111 |
| B. De la ‘valeur’ de ce patrimoine..... | 116 |
| C. De la fragilité de ce patrimoine | 121 |
| 1. Les preuves de sa fragilité | 121 |
| 2. Les raisons de sa fragilité | 126 |
| 3. Les protections existantes et envisageables..... | 130 |
| 4. Remédier à la fragilité ?..... | 134 |
| D. Le micro-patrimoine : la suite logique du petit patrimoine ? | 138 |
| Conclusion | 140 |
| Postface..... | 141 |
| Bibliographie..... | 142 |
| Nétographie | 144 |
| Annexes numériques | 145 |

Préambule : le micro-patrimoine

Le micro-patrimoine n'existe pas.

Il n'existe pas en ce sens que ce concept est le fait de ma proposition. Ce mémoire a donc pour particularité de proposer l'étude d'un objet inexistant. N'ayant pas le recul d'un théoricien du patrimoine ou les prérogatives du politique, cette notion n'a aucune légitimité. Bien loin de moi l'idée d'introduire un nouveau concept dans le giron déjà complexe de l'évolution de la notion de patrimoine. Il s'agit d'un exercice d'extrapolation basé sur une observation conjointe des oscillations conceptuelles du patrimoine et de la réalité urbaine telle qu'elle m'apparaît. Dans le choix des objets constitutifs qui définissent le concept, la subjectivité prends donc une part non négligeable. Cette subjectivité se trouve justifiée par la composante irrationnelle qui caractérisera ce micro-patrimoine. *Irrationnel* car il est souvent l'élément pourvoyant valeur et cachet à un ensemble architectural de manière formidablement disproportionnée. *Irrationnel* car il tient de l'affect plus que de la raison d'octroyer un intérêt personnel à ce patrimoine.

Une fois ce postulat admis, j'ai tenté autant que faire se peut de soumettre mon propos à la rigueur scientifique.

Introduction

Plus petit encore que le petit patrimoine, le micro-patrimoine serait constitué de détails. C'est le caractère insignifiant et secondaire généralement admis qui a le plus suscité mon intérêt, moi qui confère à ces détails une importance capitale. Ne serait-ce pas justement la taille microscopique de ce fragment de patrimoine qui lui procure une extraordinaire quotidienneté ? Une fois cette question posée, le séminaire de mémoire *Fragments de ville et questions patrimoniales* m'a semblé convenir parfaitement.

Afin que l'exercice ne soit pas purement scolastique, je propose d'étayer mon propos par l'étude plus ciblée de la micro-statuaire religieuse sur les façades des habitations nantaises. Sa matérialité donne soudain un éclaircissement nouveau à l'abstraction première et s'oppose radicalement à l'inexistence du concept : elle constitue le point d'accroche au réel. Habitant le quartier St-Clément, constellé de ces statuettes de saintes et de saints nichées dans les façades, c'est la symbolique sociale et le rapport entre l'habitat, la religion et la société qui m'a le plus interrogé, à l'heure où marquer sa demeure de sa croyance semble inconcevable. Cette libre expression qui me fascine, induit un rapport d'échelle entre l'homme et la ville qui est à la base de ma problématique : Comment des initiatives personnelles impactent, au travers du micro-patrimoine, sur l'identité de la ville ? Ainsi, est-on en droit de se demander si cette statuare constitue un marquage de l'habitation ou un marquage de la ville, et si transposition il y a, comment s'opère-t-elle ? De manière sans doute plus prosaïque, cette étude soulève la question de la limite¹ et la question de l'intérêt².

¹ Entre la minuscule statuette rouillée et la véritable œuvre d'art en tuffeau.

² Entre la multitude et l'unicité.

L'état de la question : le néant bibliographique

En 1898, Gaëtan de Wismes introduisait son ouvrage sur la statuaire à Nantes par les mots : « Je ne m'occupe ni de la statuaire religieuse en général, ce qui m'entraînerait trop loin et aurait, au surplus, un faible intérêt, ni des collections privées. »³. Il soulève ainsi deux points importants de cette étude : le foisonnement des sujets, qui est inversement proportionnel à l'intérêt qu'ils suscitent. Et effectivement, ma recherche bibliographique et documentaire s'est soldée par un constat : l'inexistence quasi-absolue d'état de la question. Seul l'ouvrage *Nantes flânante* d'Alain-Pierre Daguin fait directement référence à cette statuaire, en adoptant une approche légèrement similaire à celle adoptée dans ce mémoire. Parallèlement, le net ne compte que deux sites, des villes de Marseille et Lyon, traitant sommairement de la question sur leur propre terrain.

Face à ce vide, j'ai adopté une double posture pour nourrir mon mémoire :

Le premier problème du sujet est la trop grande précision dans son objet d'étude. La forte spécificité du sujet provient en partie du fait qu'il se trouve à la croisée d'une multitude de thèmes (habitat, sculpture, religion, architecture, etc.). La multiplicité des acteurs à considérer en témoigne. Voici la liste des qualificatifs que j'utiliserai tout au long du mémoire pour les citer :

« le propriétaire » ou propriétaire *initial*, ayant commandé la réalisation et la mise en place de cette statuette.

« le passant » terme générique pour qualifier toute personne étant passée, même une fois, dans la rue et dont le champ de vision a consciemment ou inconsciemment rencontré la statuette. Il se

³ De Wismes, 1898, introduction

caractérise par son anonymat, sa généralité. A travers cette universalité, il incarne la société dans son ensemble.

« l'Eglise » incarnée par l'évêque de Nantes, toute l'administration diocésaine, en particulier les curés des différentes paroisses.

« le propriétaire actuel » habitant actuellement l'édifice support de la statuette considérée.

« le sculpteur » ayant eu la fonction de façonner la statuette et l'édicule. Le sculpteur peut-être un sculpteur professionnel ou amateur, une entreprise de sculpture artisanale ou industrielle.

« l'architecte » mandaté par le propriétaire pour réaliser les travaux de mise en place de la statuette, conjointement ou non à l'édification de l'immeuble.

Les documents étant d'une rareté proportionnelle au nombre de ces thèmes y étant traités, j'ai élargi ma recherche aux documents plus généraux, n'abordant que partiellement l'ensemble de ces thèmes. La difficulté a alors consisté à poser les limites de la pertinence du document vis-à-vis du sujet.

Le second problème est soulevé par Gaëtan de Wismes : le nombre conséquent de spécimens. Initialement perçu comme un problème, ce foisonnement s'est en réalité avéré être une opportunité : aux lacunes bibliographiques se substitue la pierre dans laquelle est gravée cette coutume. Elle constitue une importante source d'informations incontestables puisque non retranscrites ou interprétées par un tiers, ce, même si des changements ont pu avoir lieu au cours de son histoire.

La démarche

Cette double posture a directement induit la morphologie de ce mémoire qui s'articule autour de trois axes de recherche majeurs. Les deux premiers concernent directement cette statuaire. En premier lieu, sa composante symbolique (la signification de cette coutume) sera étudiée via le recoupement de la documentation non spécifique précédemment décrite. Suite à quoi je me suis attelé à leur étude physique (leurs caractéristiques actuelles). Cette dichotomie est en léger décalage avec la traditionnelle scission théorie-empirie, dans la mesure où la seconde partie n'est pas là pour corroborer les hypothèses émises à l'issue de la première. Elle s'appuie sur celles-ci pour formuler de nouvelles hypothèses et tenter le détachement. Enfin, le troisième axe élargi le débat au micro-patrimoine. Il traite de la situation actuelle qu'aurait ce micro-patrimoine, et tente de répondre à la problématique en conséquence des deux premières parties.

Les hypothèses

Les premières hypothèses que j'ai formulé ont été que ces statuettes de vierges, de christes, de saintes et de saints, nichées dans leurs alcôves ou protégées par des édicules en saillie sont les témoins d'une coutume délimitée dans l'espace et le temps, propre à un contexte historique. Suite à un examen très rapide de cette statuaire, on est porté à croire que cette coutume serait délimitée à la deuxième moitié du 19^{ème} siècle, plus particulièrement aux alentours des années 1870. Il est alors légitime de se poser la question de l'emploi du mot « coutume ». Si elle a été unique pour chaque foyer, pour chaque édifice, le mot « pratique » conviendrait mieux. Cette pratique serait également délimitée dans l'espace, sensiblement dans les grandes et petites villes catholiques

européennes. En plus des sites internet des villes de Marseille et Lyon, les voyages que j'ai effectués au cours de l'année ainsi que les personnes connaissant mon intérêt pour cette pratique et géographiquement éparpillées (Quimper, Bar-sur-Aube, Anvers, Gent, Namur, Dinan, Nancy, etc.) ont corroboré cette hypothèse. Ce mémoire cantonne son étude à la ville de Nantes pour des questions pratiques. Mais la comparaison avec d'autres villes pourrait s'avérer judicieuse, dans l'étude de la dévotion apportée à cette statuaire, au vue des lacunes documentaires. Cette comparaison est donc basée sur l'hypothèse que des similitudes culturelles existent entre les différentes villes.

Plus particulièrement, même s'il s'agit de l'étude d'une pratique commune et globale, elle se baserait sur des initiatives personnelles et dépourvues de concertation ou encore de régulation. Ces hypothèses initiales seront confirmées ou infirmées au cours de l'étude mais l'intérêt de ce mémoire n'est pas tant ces résultats que la création de nouvelles hypothèses, comme autant de sources d'inspiration pour la précision du micro-patrimoine.

**I. De la symbolique de cette micro-statuaire
// étude culturelle**

Cette première partie traite de la symbolique religieuse et sociale qu'a pu avoir cette coutume lorsqu'elle était d'usage. Quel était le rapport d'alors entre le religieux d'une part et l'habitat-ou plutôt sa composante sociale : sa façade d'autre part? Elle a pour but de comprendre les motivations qui ont animé les propriétaires ayant choisit ce marquage religieux de leur habitat.

Pour ce faire, nous allons entreprendre une recherche sur les origines présumées de cette pratique. Suite à quoi nous dresseront un tableau du contexte historique, religieux, législatif ayant permis l'épanouissement d'une telle pratique. C'est sur ces bases que nous émettrons des hypothèses quant aux dites motivations des propriétaires. L'usage de l'hypothèse et non de l'affirmation est ici imposé par le fait que, comme nous l'avons vu, cette pratique dévotionnelle n'a laissée que de très maigres traces dans les archives, qu'elles soient municipales, départementales ou diocésaines. Les sources d'informations utilisées sont toutefois principalement bibliographiques et documentaires. Elles proviennent également d'entretiens⁴ et d'échanges de mails.

A. Les origines présumées de cette pratique

Afin de comprendre au mieux ce lien entre le religieux et l'habitat, dressons un petit historique de la question.

⁴ Entretiens réalisés avec Sœur Marie-Pierre, archiviste du Monastère de la Visitation Sainte-Marie à Nantes, les 09/11/11 et 06/01/12

Les dieux 'Lares', le culte à l'échelle de l'habitat

Les premières traces d'ordre religieux dans l'habitat particulier sont bien antérieures à l'ère chrétienne. La civilisation romaine a hérité des étrusques le culte de dieux domestiques : les dieux Lares. Ces divinités étaient propres à chaque foyer ; le *Lar familiaris* était le dieu protecteur de la maison. Du point de vue des pratiques cultuelles, un temple domestique était érigé à même la demeure afin de la placer sous la protection divine. Les habitants du foyer venaient y déposer des offrandes. Aucune retranscription visuelle ne nous est parvenue de cette pratique mais tout porte à croire que les habitants plaçaient de « grossières statuettes de bois »⁵ sur cet autel.

Cette pratique antique possède des points communs certains avec celle dont il est question dans ce mémoire. Tout d'abord l'usage de statuettes et leur dimension. Il est frappant de constater qu'à plus de deux millénaires d'intervalle, dans des contextes sensiblement différents, des croyants ont donné une figure humaine à leur objet de culte, et ce, à échelle très réduite. Également, la multiplicité des divinités -une par foyer- est un fait remarquable chez les romains, signant le paroxysme du polythéisme. On constatera plus tard que, malgré le monothéisme induit par la religion catholique, la micro-statuaire religieuse nantaise se caractérise par la multiplicité des figures représentées⁶.

Des différences majeures distinguent toutefois ces deux pratiques. Les idoles romaines étaient placées au cœur de la maison, loin des regards extérieurs. Cette place *intérieure* change fondamentalement la portée et le but de cette pratique. Il s'agissait, à travers une prière personnelle et un rite quotidien, de se placer sous la protection d'un dieu

⁵ Source néto-graphique : <http://mythologica.fr/rome/lares>

⁶ Cultes de dulie, rendu aux saints et d'hyperdulie, rendu à la Sainte-Vierge, le culte particulier des saints du Propre nantais, etc.

personnalisé. Le rapport avec la divinité est particulier, la croyance est introvertie, nous sommes dans le cas d'une relation pieuse intime.

Dans notre cas, les 'mêmes' statuettes sont placées en façades des habitations. Cette surface spécifique que constitue l'enveloppe des habitations est la frontière physique mais surtout psychologique séparant le monde intérieur du monde extérieur, le monde sociale du monde de l'intime, le collectif du particulier. Sur ces façades, les statuettes nantaises appartiennent à l'entité conceptuelle de la maison, au même titre que les cheminées, balcons, pierres cyclopéennes, etc. Elles n'ont cependant aucune fonction structurelle ou pratique. Ainsi placées sur cette frontière, elles sont résolument tournées vers le monde extérieur. Il ne s'agit donc plus d'une relation personnelle, se passant dans le monde clos du foyer; il s'agit aussi d'un 'marquage', qui possède une signification. Ce retournement vers l'autre, s'adresser à un passant fortuit donc à la communauté dans son intégralité a sans doute été insufflé par le contexte spirituel et religieux que nous développerons plus tard.

Il apparaît donc peu probable que les statuettes nantaises tirent directement leurs racines dans les antiques dieux Lares. Pourtant la thèse du syncrétisme catholique donne aux dieux païens romains et celtes le rôle d'ancêtre du culte de *dulie*.

Le syncrétisme catholique : la christianisation des menhirs

Un des piliers du monothéisme est *l'interdiction de représenter Dieu, dans ce sens qu'il est absolument transcendant*. Ce précepte est à la base de l'ancien testament, puisqu'il figure en deuxième position des 10 commandements :

«Tu ne te feras point d'idole, d'image taillée ni de représentation quelconque de ce qui se trouve en haut dans le ciel, ici-bas sur la terre, ou dans les eaux plus bas que la terre. Tu ne te prosterner pas devant de telles idoles et tu ne leur rendras pas de culte, car moi, l'Éternel, ton Dieu, je suis un Dieu qui ne tolère aucun rival [...] »⁷.

Cette loi fondatrice marque la grande séparation d'avec les cultes païens polythéistes, prévient contre l'idolâtrie et la vénération de la représentation. On notera que juifs autant que protestants⁸ respectent à la lettre ce commandement. La situation est bien différente chez les orthodoxes et les catholiques, qui se distinguent par leurs riches traditions iconographiques. Théologiquement, cette entorse se trouve justifiée par *l'incarnation du fils de Dieu, Jésus-Christ, Dieux fait homme*, qui permet une transposition matérielle de Dieu. Le catholicisme et l'orthodoxie s'en défendent : ce nouveau visage humain du divin n'est pas source d'idolâtrie: on ne vénère pas l'image mais celui ou celle qui est représenté à travers elle. A en croire Dominique Prieur, ce besoin d'intercesseurs, multiples et à figure humaine, proviendrait du syncrétisme catholique vis-à-vis des cultes détrônés. Aux pages 219, 220 et 221 du premier tome de son ouvrage *La Mémoire des Prodigieuses Roches*, il décrit l'origine celte des stèles catholiques apposées au dessus des portes d'entrée de certaines maisons vosgiennes⁹ :

⁷ Exode 20/ 4-6, Ancien Testament

⁸ L'art pictural est toléré chez les protestants, mais il n'y a pas de vénération des images (généflexion, cierges, contemplation). Source nétopographique : <http://www.info-bible.org/textes/dix-commandements.htm>

⁹ L'exemple est pris à Saint-Jean-d'Ormont dans la vallée du Hure.



Chapelotte - Vierge de la Hounotte



Exemple de stèle au vocabulaire celtique

« Une surcroissance du fond des âges : le culte des niches forestières ou encore appelées chapelottes.

Ce culte issu de la religion populaire, pour certains arbres remarquables (taille, emplacement) sont pourvus d'une petite boîte munie d'un toit pentu, renfermant une statue de la Vierge, le tout protégé par une grille ou un grillage. La taille reste modeste. Ces rites agraires se retrouvent dans l'Antiquité avec une très grande similitude : Crainte des mêmes éléments, l'adoration des mêmes forces, l'utilisation des mêmes symboles. Tout ceci n'est à peine dissimulé au cours des âges par une adaptation à l'époque.

Beaucoup de 'racines' relie les symboles utilisés jusqu'à notre époque à un fond antique voir universel. Le passage du polythéisme d'autrefois au monothéisme chrétien n'a que peu modifié les attitudes. De ce fait, les cultes des pierres, de l'eau, de l'arbre ont traversé les siècles pour se retrouver actuellement christianisés et modifiés en culte de croix rurales, fontaines sacrées, sapins de Noël, sources sacrées.

Le christianisme détrônant les cultes païens. Le pape Grégoire le Grand recommande toutefois une attitude psychologique astucieuse « Toutes les fois ou vous trouverez une idole païenne, élevez auprès une basilique, afin que les gentils (infidèles païens) accoutumés à venir y déposer leurs offrandes, adorent le Seigneur au lieu de fausses divinités. Il n'est toutefois pas nécessaire de détruire les temples, mais d'y changer l'usage ».

Longtemps la survivance de l'adoration des arbres a persisté et l'église n'a pu tous les détruire, alors elle a détourné cette vénération en y apposant des symboles chrétiens en particulier les chapelottes, contenant Vierge, Christ... Ce n'est donc plus à l'arbre que l'on adresse ses prières, mais à la Vierge ou au Christ. L'église avait changé le but du culte

primitif. Puis on s'est aperçu que l'arbre portant la chapelote était mortel, on eu l'idée d'ériger des arbres en pierre. Donc les chapelottes se sont transformées, se sont rapprochées des habitations, en plus le besoin d'un interlocuteur, intercesseur, plus familier (saint ou sainte) entre le croyant et Dieu s'est toujours manifesté dans la religion populaire vestige de la multitude des Dieux aux temps primitifs.

C'est ainsi qu'est née la niche en pierre au-dessus des portes d'entrée des maisons, s'intégrant dans l'architecture rurale traditionnelle. Ainsi, les maisons, en particulier du village de St Jean d'Ormont, où de magnifiques spécimens témoignent encore de nos jours de ce phénomène, elles furent placées sous la protection divine, au moyen d'une statuette abritée dans la niche de pierre. La forme de la niche en pierre rappelle celle de la chapelote que l'on fixait à l'arbre, soit : partie rectangulaire couverte d'un toit à deux pans. On peut constater que les niches actuelles ont une ressemblance frappante quand à la forme de base de ces monuments funéraires qui nous viennent directement du culte celtique. »¹⁰

¹⁰ Prieur, 2008, p. 219

Maisons en pans de bois médiévales-cohérence et particularités

La présence du religieux sur la façade des habitations se retrouvent également sur certaines maisons en pans de bois médiévales. On y retrouve parfois une sainteté sculptée à même le bois, comme sur cette maison de Troyes datée du 16^{ème} siècle.



Saint Philippe. Détail d'une maison de Troyes datée du 16^{ème} siècle

Tout comme les dieux Lares et les chapelottes vosgiennes transposées, ces représentations avaient un rôle protecteur pour la maison. Chargée d'éloigner le mauvais sort¹¹, la sainteté semblait pourtant être choisie en « fonction du nom du propriétaire »¹². On retrouve ici la particularisation partielle du culte à l'échelle du foyer des dieux Lares. Cette particularisation n'est pas totale puisque le nombre de saint est limité, que le propriétaire ne peut choisir que dans une liste préexistante¹³ et commune à la chrétienté locale. Le mode constructif de ces marquages est quant à lui spécifique : les statuette sont gravées dans la structure du bâtiment. On ne peut les soustraire sans démolir l'ensemble. L'intégration au bâti est donc totale. Il est intéressant de faire un parallèle avec la théorie qui agitait déjà le 19^{ème} siècle, et dont Viollet-le-Duc fut un des plus grands partisans, sur la scission entre architectonique et décor et de l'inversion de leur rapport de causalité à la renaissance. Tout au long de la période gothique, la décoration aurait naturellement découlée de la structure (voute d'ogive, etc.). Avec

¹¹ Saint Roch était par exemple réputé pour son pouvoir de maintenir la Peste à distance.

¹² Issu de la description de l'école Saint-Bernard, dans le centre ville de Troyes. Source nétopographique : <http://ecole-saint-bernard.hautetfort.com/>

¹³ Nous verrons par la suite les modalités de mise en place de cette liste.

la renaissance, l'édifice architectural serait passé du « statut de construction décorée à celui de décoration construite »¹⁴.



Haut-relief en bois Notre-Dame de la Délivrance 15^{ème} siècle, cathédrale de Nantes

¹⁴ Léniaud, 2002, p.167

A Nantes, on voit justement cette transformation fondamentale dans l'évolution de l'architecture grâce au haut-relief en bois de N-D de la délivrance datant du 15^{ème} siècle conservé dans une chapelle sud de la cathédrale de Nantes. Yves Merlant stipule dans son ouvrage *Regard sur les sculptures nantaises* que « Jadis dans une cour rue des Carmes, il a été sauvegardé lors de la démolition de la maison »¹⁵. Outre le fait qu'il s'agit sans doute là de la première trace de statuaire religieuse sur une façade d'habitation nantaise parvenu jusqu'à nous, ce haut-relief confirme par sa conservation même son caractère dissociable du corps bâti.

Ainsi les marquages religieux des habitations ne sont certainement pas l'apanage de la seconde moitié du 19^{ème} siècle à Nantes. La pratique dont il est dans ce mémoire question ne serait pas une mode apparue soudainement et dépourvue d'antécédents. Elle serait la retranscription contemporaine de ce lien entre le religieux et l'habitat. La question est désormais de savoir quelles sont les conditions, le contexte historique, religieux et politique ayant favorisé une telle évolution.

¹⁵ Merlant, *Regard sur les sculptures nantaises*

B. L'usage de cette pratique

1. Un problème de datation

Afin de décrire au mieux ce contexte, attribuer une délimitation temporelle à cette pratique se révèle indispensable. L'hypothèse premièrement formulée qui avançait que ces statuette sont les témoins d'une coutume délimitée dans l'espace et le temps, propre à un contexte historique n'est qu'à moitié vérifiée.

Cette datation a été plus ardue à fixer qu'initialement escompté. D'après les études de terrain qui seront développées en deuxième partie, le minimum des dates gravées dans la pierre des façades concernées est 1746. D'autres statuette auront par ailleurs sans doute été apposées avant. Un nombre étonnement conséquent de statuette semble être d'origine sur des façades typiques du 18^{ème} siècle. Un Saint Nicolas, 5 rue des Halles, est protégé par une rambarde similaire aux balcons aux ferronneries torsadées et légèrement galbées du 18^{ème} siècle. Le premier constat est donc que cette pratique aura été d'usage bien avant l'époque du second empire et de la troisième république.

De manière similaire, un nombre important de cas bien postérieurs à cette époque ont été inventoriés. C'est le cas de cette vierge à l'enfant stylisée en terre cuite, caractéristique des années 1930.

La période d'usage de cette pratique s'étalerait ainsi du 18^{ème} aux années 1930. Cependant, l'inventaire réalisé montre la marginalité de ces cas extrêmes et appuie la thèse d'une majorité de statuette datant de cette deuxième moitié du 19^{ème} siècle. Quel fut alors le contexte historique et religieux ?



Vierge de l'annonciation, 5 place du Change (1746)



Saint Nicolas ou évêque, 5 rue des Halles



Vierge à l'enfant, 14 bis rue Frédéric Caillaud

2. Le contexte religieux et historique

La vitalité chrétienne en France au 19^{ème} siècle

« C'est au XIX^e siècle que s'achève en fait la mise en place de la chrétienté tridentine¹⁶. Les années révolutionnaires n'ont pas sérieusement compromis la poursuite de l'œuvre de la réforme catholique, que l'on peut mesurer à travers les statistiques de la pratique dominicale ou pascale, ici proche de l'unanimité. »¹⁷

C'est en ces termes qu'Yves Durand, dans son ouvrage *Nantes, histoire des diocèses de France*, débute la partie traitant de l'apogée de la pratique cultuelle catholique. Il ne se contente pas de réaffirmer la place centrale du catholicisme dans la société française du 19^{ème} siècle, il traite en particulier de l'évolution du rôle et de l'importance des saints dans le catéchisme officiel :

« C'est surtout à propos du culte des saints que la liaison est particulièrement subtile entre la reconnaissance officielle de leur rôle d'intercesseurs et le mélange de coutumes superstitieuses qui entoure leur vénération durant tout le siècle. Un état de 1838 permet d'indiquer que 171 chapelles surtout rurales, sans compter celles dédiées à la Vierge, leur sont consacrées dans le diocèse, dont 14 à Ste Anne, 6 à St Joseph, 6 à St Louis, 5 à Ste Marie Madeleine... On invoque

¹⁶ Le concile de Trente (Italie) est une réponse à la réforme protestante. Il y est notamment réaffirmé les rôles de témoin des Saints, éclairant la pensée chrétienne par leurs saintes écritures, opposées au libre examen de la bible opéré par les réformés.

¹⁷ Durand, 1985, p. 254

les saints guérisseurs pour les mots de l'âme et du corps, pour les bestiaux comme pour les récoltes. »¹⁸

Cette réaffirmation du rôle des saints intervient dans un siècle où la puissance de la foi s'est traduite par une vague constructive religieuse. Mgr Jaquet, évêque de Nantes de 1848 à 1869, s'exprime en 1859 à ce propos:

« La vérité la plus austère nous oblige à dire qu'il faut remonter bien loin à travers les âges pour trouver une époque comparable à la nôtre au point de vue de l'édification de monuments religieux... La pieuse ardeur qui s'est emparée de nos vieux ancêtres s'est emparée de leurs derniers fils ; le souffle qui a passé sur ces vieilles générations vient à nouveau animer la nôtre... »¹⁹

Le rôle de Mgr Jaquet, évêque de Nantes de 1848 à 1869, le Propre nantais, le dogme de l'Immaculée-Conception

En France, la deuxième moitié du 19^{ème} siècle est marquée par l'avènement du second empire en 1852. Mgr Jaquet, alors évêque de Nantes, jouera un rôle important dans l'épanouissement des cultes de dulie et d'hyperdulie au sein du diocèse nantais.

A propos du culte voué aux saints, l'évêque prône en particulier les cultes rendus aux saints du propre²⁰. Marcel Launay dans son ouvrage *Le diocèse de Nantes sous le second empire*, explique :

¹⁸ Durand, 1985, p. 254

¹⁹ Launay, 1982, p. 494

²⁰ Propres au diocèse : les saints locaux.

« Le 2 février 1858, Mgr Jaquemet publiait un mandement de Carême [...] Il indiqua les points les plus importants de la réforme, en insistant sur le propre diocésain. Il évoquait le culte des saints locaux, dont la « mémoire est religieusement conservée » et qui conserveraient, dans la nouvelle liturgie, toute leur importance. Il prenait bien soin de situer le but à atteindre en réfutant d'avance les objections possibles : « les souverains pontifes veulent que chaque église conserve, avec une piété toute maternelle, le culte de ses propres enfants... Vous seriez dans l'erreur si vous pensiez que nous devons délaissier le culte des saints qui ont vécu dans nos contrées ». [...] Pour chaque saint du Propre, on eut d'abord à rechercher et à établir les preuves de son culte, puis, à étudier l'histoire de son office et ses transformations. Cet énorme travail nécessita la consultation des pièces d'archives conservées dans les bibliothèques parisiennes et d'ouvrages se trouvant dans le diocèse, notamment « les anciens propres imprimés de 1675, 1733, 1782, les anciens missels imprimés en 1482, le bréviaire et le missel nantais ». Pour faciliter cette enquête, Mgr Jaquemet invita, par une lettre circulaire de 1856, les curés à communiquer à la commission « tous les anciens missels, bréviaires, rituels ou manuels » susceptible de l'intéresser. Seize paroisses déposèrent des ouvrages datant, pour la plupart du XVIIe et XVIIIe siècle. A la lueur médiocre de la critique historique de l'époque, ces documents furent attentivement examinés [...]. Des questions furent longuement débattues concernant l'ancienneté du culte des martyrs nantais Donatien et Rogatien, la légende liturgique de Saint-Clair, premier évêque de Nantes... La commission se partagea sur le nombre de fêtes à célébrer. Ceux qui étaient partisans d'un chiffre relativement restreint objectaient « l'étonnement que pourront éprouver les fidèles en voyant

que des saints inconnus ou peu connus parce que étrangers au diocèse, l'emportent sur le dimanche, et le peu de garantie historique que présentent certaines légendes ». Les autres membres se référaient aux diocèses qui avaient précédé Nantes dans le retour à la liturgie romaine et réclamaient des fêtes nombreuses. Mgr Jaquemet trancha en fixant pour le Propre nantais le chiffre de soixante-trois fêtes et donnant priorité aux offices des saints sur les offices du temps liturgique : cinquante huit d'entre eux pourront ainsi prévaloir sur le dimanche. On fit également une large place aux célébrations des Mystères de la vie du Christ et de la Vierge. »²¹

Ainsi était réaffirmé le rôle d'intercesseur des saints du Propre Nantais. La création de cette liste par Mgr Jaquemet n'est pas anodine : elle officialise la croyance des saints locaux, qui selon Launay proviendrait d'un « mélange de coutumes superstitieuses ». Faut-il voir ici une rémanence du syncrétisme catholique ? Le catéchisme officiel aurait ainsi puisé ses sources dans des croyances spontanées que l'évêque aurait étudiées, triées et entérinées ?

Plus encore que le culte des saints du propre, le culte marial est au centre de la réflexion théologique de Mgr Jaquemet :

« Une piété vraiment mariale se révèle également dans sa correspondance mais aussi dans ses actes officiels. Un mandement de décembre 1854 organise une célébration de la Vierge dans tout le diocèse à l'occasion de la définition solennelle du dogme de l'Immaculée-Conception²² (...). »

²¹ Launay, 1982, p.253

²² Dogme selon lequel Marie fut conçue exempte du péché originel.

L'avènement du dogme de l'Immaculée-conception est l'évènement fondamental s'il en est un dans l'évolution des pratiques culturelles catholique de cette seconde moitié de 19^{ème} siècle. A l'inverse des saints du Propre, cette mise en exergue du culte marial est générale, elle touche l'intégralité du monde catholique. Dès 1850, des débats émergent au Vatican. Ils aboutiront à la définition dogmatique de 1854, répondant aux sollicitations de Pie IX. Et Yves Durand de poursuivre:

« La dévotion mariale se trouve renforcée par la définition du dogme de l'Immaculée-Conception en 1854. Les sanctuaires dédiés à la Vierge connaissent un renouveau d'affluence. A Nantes même, au milieu du siècle, 13 à 14 000 cierges brûlent annuellement en l'Eglise Sainte-Croix en l'honneur de N-D de Bon-Secours [...] Les exercices du mois de Marie connaissent un succès de plus en plus vif. »²³

Le développement de ce culte aura des impacts notoires à Nantes. Cette foi, qui connaîtra son apogée en cette fin de siècle, transparaît par de nombreux travaux dans la région :

« Des sanctuaires mariaux anciens qui étaient disséminés dans le diocèse furent l'objet de réfection ou de reconstruction totale, ainsi Notre-Dame des Anges à Orvault, Notre-Dame de Bon Garant à Sautron, Notre-Dame des Couëts à Bougenais, Notre-Dame la Blanche à Guerande... . Le culte de la Vierge trouvant de nouvelles formes de dévotion de fut l'occasion de la construction en 1855 d'un bel édifice consacré à Notre-Dame de la Salette. Les communautés religieuses ne

²³ Durand, 1985, p.254

manquèrent pas, elles aussi, de se lancer dans de nouveaux chantiers : les Clarisses, les Jésuites, les Visitandines. »²⁴

Si les marques architecturales et constructives de ce regain dévotionnelle ont été clairement identifiées pour les édifices consacrés aux cultes et les monastères, nulle trace n'a été laissée de travaux concernant l'habitat laïc.

L'époque Fournier, évêque de Nantes de 1870 à 1877, la guerre franco-prussienne.

En 1870 Mgr Fournier succéda à Mgr Jaquemet à la tête de l'évêché de Nantes. Cette année fut également le théâtre de la fin du second empire. La transition vers la troisième république s'est effectuée au travers de la défaite militaire majeure qu'a constituée la guerre franco-prussienne. Cet événement qui fut à l'origine du bouleversement du régime politique français eu également un impact conséquent en termes dévotionnels, à travers le renforcement notable du culte marial et la vénération du Sacré-Cœur de Jésus. Dans l'ouest de la France, l'invasion par les Prussiens fait peur. Ce contexte est propice à une forte résurgence du sentiment religieux. Les croyants se réfugient dans la prière, les responsables voient en la consécration une source de salut. Ainsi les consécrations, à diverses échelles, vont se succéder. Envers diverses figures, elles seront opérées par divers acteurs : aussi bien épiscopaux que politiques. En cette période, la séparation de l'Eglise et de l'Etat n'a pas encore été consommée. Ainsi, c'est par décision du conseil général que le département de Loire-Atlantique est consacré au

²⁴ Launay, 1982, p. 510

Sacré-Cœur en 1870²⁵. A une échelle moindre et sous sa propre impulsion, Mgr Fournier renouvela la consécration de la ville de Nantes et son diocèse au Sacré-Cœur de Jésus. Les annales du monastère de la Visitation Sainte-Marie nous expliquent précisément cette causalité :

« A Nantes comme partout, les douleurs et les humiliations de notre pauvre Patrie avaient eu dès le début un profond retentissement dans toutes les âmes et chacun ressentait le besoin de crier vers le Ciel pour le conjurer d'arrêter le flot dévastateur, qui menaçait de venir jusqu'à nous. Monseigneur Fournier, notre nouveau Pasteur, eut alors une sainte inspiration : il résolut de mettre sous la sauvegarde du Cœur de Jésus le troupeau qu'il venait de lui confier et d'inaugurer ainsi son Episcopat par un acte public et solennel de consécration. »²⁶

Les réactions devant la menace prussienne grandissante est similaire dans le reste de l'ouest de la France : la ville de Rennes se voit consacrée à la Sainte Vierge en 1871. C'est d'ailleurs dans l'ouest, au plus près du front qu'ont lieu les apparitions de Pontmain²⁷ le 17 janvier 1871. Elles seront très rapidement reconnues par l'Evêque de Laval, avant d'être considérées comme l'évènement ayant stoppé les prussiens aux marches de la Bretagne. Le but de la dévotion change alors de nature. Alors que les consécrations furent formulées comme une demande de protection, comme *bouclier*, les constructions

²⁵ Source : Sœur Marie-Pierre.

²⁶ Annales du Monastère de la Visitation Sainte-Marie, p. 131

²⁷ Eugène et Joseph Barbedette, Françoise Richer et Jeanne-Marie Lebossé ont affirmé avoir vu la Sainte Vierge apparaître dans les cieux surplombant leur village de Pontmain.

successives seront érigées en remerciement de cette grâce exaucée. Les mêmes annales poursuivent :

« De plus, sa grandeur s'était engagée par vœu, si les prussiens n'en franchissaient pas les limites, de faire élever sous le vocable du Sacré-Cœur, une église qui rappellerait aux générations futures le souvenir de sa toute-puissante protection. La prière du Prélat fut exaucée et l'église saint Donatien, reconstruite par la charité des fidèles Nantais, car elle est le fruit de leurs souscriptions et de leurs dons, est devenue aujourd'hui notre belle basilique du Sacré-Cœur. »²⁸

Ainsi Mgr Fournier posa la première pierre de la basilique de Saint-Donatien qui est considérée comme le Montmartre nantais. Il est d'ailleurs intéressant de constater que c'est dans le discours prononcé par Mgr Fournier lui-même²⁹ le 4 septembre 1879, jour de la déclaration de la III^{ème} République que se trouve l'origine du projet de construction du Montmartre parisien. La basilique de Saint-Donatien peut ainsi être considérée comme un EX VOTO³⁰ : la consécration de la ville de Nantes et son diocèse est une demande de grâce qui, puisqu'elle a été accordée remplit sa promesse de création d'une nouvelle paroisse.

²⁸ Annales du Monastère de la Visitation Sainte-Marie, p. 131

²⁹ Discours analysant la défaite militaire de la France comme une punition divine après un siècle de déchéance morale depuis la révolution de 1789.

³⁰ Offrande faite à un dieu en remerciement d'une grâce obtenue.

De ces multiples témoignages de la foi catholique sur la seconde moitié du 19^{ème} siècle, plusieurs points sont à retenir. L'évolution du rôle des saints de cultes spontanés à officiels (les saints du propre), le fort renouvellement du culte marial à travers le dogme de l'Immaculée-Conception, mais également le rapport entre peur et croyance en période houleuse: demande de protection par les consécration successives, apparition de Pontmain et EX VOTO.

3. Les conditions de mise en œuvre : les démarches particulières et traces administratives

Nous saisissons donc mieux le contexte général contemporain à cette pratique. Mais les multiples démarches desquelles a resurgi cette pratique sont toutes particulières. Cette partie est consacrée au passage des croyances collectives aux démarches particulières, et cherche à préciser les conditions techniques et administratives de la mise en œuvre de cette pratique.

De la particularisation des démarches – Multiplicité-Unicité-Volontariat

Ces démarches particulières étaient placées sur la base du volontariat. Il ne s'agit pas d'une règle diocésaine, d'une norme à respecter dans toute construction de maison dans telle ou telle paroisse. Le propriétaire n'agissant pas en *réaction* à une contrainte, il s'est bien agité d'un *acte* au sens premier du terme. Des démarches dont l'impulsion fut particulière mais dont la réalisation faillit être régie par le diocèse. La lettre de Mgr Jaquemet à la société archéologique de Nantes est la preuve d'une volonté d'uniformiser la pratique. Par cette lettre, il proposait d'unifier cette pratique autour d'un modèle de statuette représentant la Vierge. La réponse à sa demande de standardisation constitue une pièce capitale dans mon recueil documentaire, étant la seule à traiter directement de cette pratique. Dans les procès-verbaux des séances de la Société Archéologique de Nantes est résumé :

4 avril 1856, présidence Trotreau, vice-président

Trotreau donne lecture de la lettre de l'évêque et de la réponse qui a été faite par le président Douillard jeune. « Cette réponse est approuvée. »

Le 2 mai 1856, séance suivante, Nau (présent précédente séance) demande qu'au pv soit substitué à « Cette réponse est approuvée », la mention « c'est avec un sentiment unanime que la Société s'est associée aux intentions pleines de bienveillance de son président ».

Ladite réponse est en réalité un refus argumenté mais total d'uniformisation quelconque.

8 avril 1856

Monseigneur,

Vous avez daigné réclamer le concours de notre société pour l'accomplissement de l'œuvre pie que vous avez conçue, dans le but d'appeler de plus en plus les grâces du Seigneur sur notre ville, en la plaçant spécialement et ostensiblement sous la sauvegarde de la divine mère du Sauveur.

Je suis doublement heureux, dans cette occasion, Monseigneur, des fonctions dont m'a temporairement investi la bienveillance de mes confrères, puisque c'est à ces fonctions mêmes que je dois d'avoir été près d'eux porteur de la demande par laquelle vous voulez bien nous associer à votre œuvre pieuse et d'être aujourd'hui leur interprète auprès de vous.

C'est donc avec bonheur, Monseigneur, que je vous annonce que votre proposition a été accueillie avec gratitude par notre société qui s'en trouve honorée et que chacun de ses membres sera heureux chaque fois qu'il lui sera donné d'apporter sa pierre à l'édifice.

Toutefois, j'espère que vous comprendrez, Monseigneur, que notre influence est souvent bien bornée près des clients qui nous chargent de travaux et qu'indépendamment des difficultés matérielles qui se présentent dans bien des cas, nous rencontreront parfois des obstacles plus difficiles encore à surmonter.

Du moins pouvez-vous avoir la confiance que notre zèle ne fera pas défaut.

Quant à la pensée que vous voulez bien lui suggérer, d'étudier de concert et d'arrêter quelques dessins qui puissent s'adapter aux divers genres de constructions déjà existantes, je dois vous avouer, Monseigneur, qu'elle ne nous a pas paru exécutable.

L'étude de ces petits monuments se trouvant nécessairement subordonnée non seulement à l'aspect général des bâtiments auxquels ils devront être appliqués, mais le plus souvent même à la place qu'ils devront occuper dans ces bâtiments, nous avons pensé qu'il est plus souhaitable qu'il est plus souhaitable de laisser à l'artiste le soin de faire une étude spéciale pour chacun des cas qui pourront se présenter.

Veillez agréer, Monseigneur, avec l'expression de la reconnaissance de la Société, celle du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être...

Le président, C. Douillard

Les architectes arguent que l'uniformisation de l'aspect des statuettes serait préjudiciable en ce sens qu'elles ne s'adaptent pas à chaque cas de figure (emplacement, dimensions...) et que l'uniformisation de la sainteté représentée est inconcevable puisque dépend du choix opéré par le propriétaire.

Leur singularité précieuse est donc revendiquée. Mais cette singularité est relative, puisque ces statuettes forment un ensemble cohérent qui permet de les considérer comme un ensemble. Plus que de modèle, on peut plutôt s'exprimer en termes d'*effet de mode*. Dans l'ouvrage *La statuaire publique au XIXe siècle*, Ségolène Le Men évoque la « statuomanie »³¹ en phase d'essor sous le Second Empire. Ce néologisme employé pour caractériser le développement considérable de la sculpture dans le décor urbain n'est cependant pas l'apanage du rite catholique. Transposé à la statuaire urbaine en général, Maurice Agulhon explique dans le même ouvrage :

« C'est que le parc de statue devenait surabondant donc conventionnel, bourré de clichés esthétiques faciles à ridiculiser et que l'exécution était souvent médiocre – il est impossible de produire un chef-d'œuvre sur commande. La surabondance était d'ailleurs favorisée depuis le milieu du siècle par un fait économique important, l'essor d'un art industriel, celui de la fonte moulée. Bien des figures allégoriques [...] ont ainsi été fabriquées en série dans les mêmes usines, et répandues par les mêmes catalogues que les fontaines Wallace. Mais c'était bien une perte de dignité que de passer ainsi du statut d'œuvre d'art à celui de mobilier urbain. »³²

³¹ Le Men, 2005, p.10

³² Agulhon, 2005, p. 18

Pour ce qui est de la statuaire religieuse, la dénomination d' « art de St-Sulpice » a vu le jour. Elle fait référence « aux objets d'art industriel et mercantile de piètre qualité et de style médiocre, que l'on vend dans les boutiques spécialisées qui avoisinent l'église du même nom à Paris »³³. Cohabitent donc à Nantes des spécimens vernaculaires, uniques et de grande qualité, comme cette représentation de sainte Germaine, et des statuette dites St-Sulpiciennes comme cette Vierge miraculeuse.



Sainte Germaine, 23 rue de la Paix

Vierge Miraculeuse, 27 rue d'Iéna

³³ Source nétophique : <http://www.universalis.fr/encyclopedie/art-saint-sulpice/>

Leur appartenance à l'une ou l'autre des catégories est reliée à plusieurs caractéristiques.

- leur date d'apposition : l'art de St Sulpice a connu une popularité particulièrement importante entre 1850 et 1920.
- le type de propriétaire : le budget alloué à cet élément architectural impacte directement sur sa facture.
- la sainteté représentée : la standardisation ne peut pas représenter des saints du Propre. Elle s'applique uniquement à des figures communes que l'on retrouve en nombre : Vierge miraculeuse, Sacré-Cœur...

Cette semi-industrialisation des objets de culte a eu pour première conséquence la piètre qualité dans leur facture. Mais plus important, elle introduit une standardisation partielle qu'avait proposé Mgr Jaquet. Des conventions apparaissent donc dans ce paysage de statuette à l'origine très singulières. Le message que transmet la statuette changera avec ces conventions. La recherche ou non de l'originalité, la dimension et la singularité de la statuette, ont été sommairement régis par cette orthodoxie ; et ces critères sont liés au message transmis. Il est intéressant de remarquer l'influence de ces statuette entre elles : il ne s'agit pas de cas isolés et décorrés les uns des autres. Leur histoire s'est formée par auto-alimentation d'un imaginaire collectif. Des récurrences cycliques additionnées à des touches de nouveauté nécessaires au marquage temporel : tel est le savant mélange à l'origine du phénomène de 'mode'.

Nous l'avons ainsi vu, même si les démarches sont particulières et volontaristes, elles sont impactées par le passif de cette pratique (des exemples notoires, l'imaginaire collectif), le contexte contemporain (les directives plus ou moins implicites dictées par les canons esthétiques (Architecture) et moraux (Evêché)). Une hypothèse peut être formulée quant au positionnement de ces démarches sur l'axe [démarche personnelle-démarche collective] à partir du critère d'origine'. Si la statuette a été pensée comme un élément constitutif de la façade lors de la construction de la maison, l'initiative semble plus personnelle et libre que dans le cas d'un rajout ultérieur (lors de l'épiscopat de Mgr Jaquemet et sa campagne particulière par exemple).

De l'absence de traces de ces démarches

Dans l'étude des traces administratives laissées par cette pratique, deux cas sont à distinguer :

- L'intégration de la statuette lors de la conception et de la construction même du bâtiment ne nécessite pas d'autorisation municipale. Les traces dans les documents administratifs seraient uniquement les dessins ³⁴ qui apparaissent pendant la seconde moitié du 19^{ème} siècle. L'élévation, reportée de 1865 à 1870, est indexée sur l'acte notarié.
- Le rajout postérieur de la statuette sur un bâti existant semble avoir été d'usage une partie du 19^{ème} siècle. La seule trace

³⁴ Gravures de maisons : plan du rez-de-chaussée et élévation de la façade.

documentaire serait alors la demande de permission d'échafaudage³⁵ le temps des travaux, adressée à la mairie.

Excepté la conservation des statuette même gravées dans la pierre, leur mise en place n'a pas laissé de réelles traces administratives générales et facilement consultables. Faute de temps je ne les ai pas effectuées mais il serait intéressant de réaliser ces recherches minutieusement à partir de l'inventaire que j'ai réalisé.

L'aspect dévotionnel n'ayant laissé aucune trace, si ce n'est quelques documents épars, l'étude des messages transmis par cette pratique ne pourra être qu'interprétations.

C. Les interprétations possibles d'une telle pratique

Il s'agit ici de chercher à comprendre les diverses motivations qui ont pu pousser les propriétaires à suivre cette pratique. Nous avons vu que le choix de la façade comme lieu d'implantation impliquait une dimension communicative aux statuette. Quelles ont été leurs significations, le message qui transita par elles. Les interprétations possibles sont en partie basées sur les éléments précédemment évoqués. Le discours d'une religieuse, Sœur Marie-Pierre, que j'ai essayé d'analyser le plus objectivement possible m'a permis de formuler d'autres hypothèses quant à la liste des possibles significations. Il m'a entre autre permis d'avoir le recul nécessaire pour comprendre que la signification dépendait directement du destinataire, avoué ou non, de ce message. J'ai ainsi pu différencier cinq hypothétiques interprétations :

³⁵ L'occupation du domaine public entraîne une demande d'autorisation de travaux.

EX VOTO : La statuette fut dévolue et adressée à la sainteté représentée en remerciement d'une grâce obtenue. Nous avons vu que l'hypothèse d'EX VOTO était plausible, au vu des événements tragiques qui ont secoués la France en cette deuxième moitié du 19^{ème} siècle. Dom François Plaine exprime avec exactitude la reconnaissance que doit exprimer l'ouest de la France envers la Vierge:

« Il est donc constant que c'est N.-D. de Bonne-Nouvelle qui a préservé notre Bretagne [...] du fléau de l'invasion étrangère et des maux innombrables qu'elle traîne à sa suite. La mère de la divine clémence s'est montrée accessible à nos prières ; elle ne nous a pas refusé son assistance maternelle au jour du danger. A nous maintenant le devoir de la reconnaissance et de la fidélité à nos saints engagements. A nous de remplir les vœux que nous avons formulés avec tant de foi et de piété. Puissions-nous par la mériter, pour de longs siècles encore, la continuation de la faveur et de la protection de la glorieuse Mère de Dieu.»³⁶

³⁶ Plaine, 1872, p. 334

PROTECTION : A la gratitude postérieure s'ajoute le moyen de protection préventive. C'est le cas par exemple à Marseille où ces statuettes ont eu pour but de protéger les habitants de la peste. Daniel Drocourt, qui a encadré l'Atelier des Patrimoines sur ce thème des statuettes, m'a ainsi répondu que l'ouvrage sur lequel il avait basé ses recherches « évoque la lutte contre les épidémies dans le milieu du 19^{ème} siècle »³⁷. C'est une 'demande de grâce' qui est adressée à la Sainte-Vierge, la demande d'être épargné par le fléau. Parallèlement, les sauvegardes de la visitation voient le jour à Nantes. Ces images de Sacré-Cœur, confectionnées au couvent des sœurs, de la Visitation auraient un pouvoir de protection vis-à-vis de ceux qui l'arbore :

« Comme il est la source de toutes les bénédictions, il les rendra avec abondance dans tous les lieux ou sera exposé l'image de cet adorable Cœur [...] Notre-Seigneur a eu la miséricorde de favoriser ce que nous espérons qu'il a inspiré ; car il n'est arrivé aucun accident à toutes les personnes qui ont eu de ces sauvegardes dont le nombre est si grand qu'il ne se peut compter. »³⁸

La demande de protection est adressée à la sainteté. Une différenciation très claire est à opérer avec un message dont le destinataire serait les maux desquels la famille tente de se protéger (personnalisation de la peste, le malin³⁹...). De la même manière que de vénérer la statuette pour elle-même correspond à de l'idolâtrie, apposer une statuette comme bouclier repoussant le Mal, correspond à de la superstition.

³⁷ Mail de Daniel Drocourt du 10/11/2011

³⁸ Catta, 1954, p. 487

³⁹ Par exemple l'apposition de fer à cheval au-dessus des portes d'entrée dans le but d'en bloquer le passage au malin, etc.

INTRONISATION : Il ne s'agit plus d'un vœu fait à priori (demande de grâce) ou à posteriori (EX VOTO) au cours d'une période difficile. L'intronisation⁴⁰ de la statuette est un acte religieux *décontextualisé* et 'désintéressé' en ce sens qu'il n'a pas de répercussion concrète et matériel pour la famille. Il n'est pas dicté par un événement tragique extérieur présent ou passé. Sa raison d'être se situe dans la consécration de la famille, de la maison dans son usage journalier qu'il implique. La statue est là pour « attester que la consécration a été faite »⁴¹. Son but n'est donc pas pratique mais spirituel et social : elle est le témoin de la dévotion de la maison à une triple échelle. C'est un témoin de la foi des habitants devant le Seigneur et la sainteté représentée (pieux). C'est un marquage dévotionnel adressé au passant donc à la société, affirmant la croyance des habitants (social). C'est un symbole tourné vers la famille elle-même : « toutes les décisions familiales et les événements se déroulant sous ce toit se font sous la lumière du saint patron »⁴² (familial).

Le choix de la statue comme moyen représentatif, et non de l'iconographie n'est pas anodin. Sa matérialité, le fait qu'elle soit taillée dans la pierre ou coulée dans la fonte lui confère un caractère 'éternel'. Les statuettes sont qui plus est scellées dans le bâti. Ce médium convient ainsi parfaitement à la consécration qui est par définition perpétuelle, définitive⁴³. C'est d'ailleurs grâce à ce choix de durabilité dans la représentation que ce marquage fut pérenne et qu'il nous est parvenu tant de spécimens. Le scellement dans le bâti a quant à lui un peu plus protégé la statuette de son éventuelle soustraction par un propriétaire ultérieur.

⁴⁰ Action d'introniser : installer sur le trône, sacrer, faire régner.

⁴¹ Entretien avec Sœur Marie-Pierre, 06/01/12

⁴² Ibid.

⁴³ On peut éventuellement la renouveler, comme le fit Mgr Fournier avec la ville de Nantes

PROSELYTISME : Selon Sœur Marie-Pierre, il n'est pas exclu que les curés des différentes paroisses aient pu bénir ces statuettes, de la même manière qu'ils bénissaient certaines maisons à la même époque⁴⁴. Si bénédiction il y eut lieu, le curé la prononça à travers la prière, et non à travers une onction, réservée à la consécration des lieux religieux⁴⁵. A travers la prière, « ils demandaient à Dieu de bénir les personnes qui prient en regardant cette statue ». Le curé a donc le pouvoir, à travers la bénédiction, de donner à la statuette le rôle d'intermédiaire entre la prière du passant et son destinataire. Ce statut d'intercesseur s'inscrit directement dans la réaffirmation du rôle des saints précédemment évoquée. La statue n'est donc plus un message mais un messenger, un *canaliseur* de bénédiction. « Quand je sort en ville, c'est toujours un plaisir d'observer ces petites statuettes. Surtout dans le bus, c'est la situation idéale pour bien les voir. Elles m'aident à prier [...] et devraient aider tous ceux qui passent à leur pied à prier aussi. » Ces paroles de Sœur Marie-Pierre ont soulevé l'articulation entre culte personnel et culte collectif-influence du culte personnel d'autrui.

Car de la sorte, les propriétaires qui adhèrent à ce mouvement favorisèrent le rapport entre le passant et la religion catholique. Elle qui était omniprésente dans la société devait également l'être dans la ville, sa prépondérance matérialisée. Une composante dans la motivation du propriétaire a-t-elle pu être de l'ordre du prosélytisme ? La fin du 19^{ème} siècle étant marquée par un regain de l'anticléricalisme qui aboutira en

⁴⁴ Le but est cependant tout autre. Bénir la statuette revient à lui donner le pouvoir d'intercession. Bénir la maison revient à formuler un vœu de bonheur pour ses habitants.

⁴⁵ Chapelles, etc.

1905 à la séparation de l'Eglise et de l'Etat, il se peut que ces marquages soient une réaction pro-cléricale.

Ainsi se pose à nouveau la question de type de propriétaire à l'initiative de ces marquages. Le christianisme prônant l'apostolat⁴⁶, ils font ainsi preuve d'exemplarité dans l'exercice de leur culte. Leur action n'est donc pas forcément à interpréter comme partisane mais comme découlant naturellement des préceptes chrétiens. La comparaison avec d'autre culte est ici judicieuse. La religion hindouiste a également été omniprésente dans la société indienne, et s'est également disséminée dans le tissu urbain de certaines villes. Ainsi, des dizaines de temples microscopiques- juste assez grand pour contenir une statuette- ont été disposés selon une sorte de quadrillage spontané couvrant l'intégralité de la ville⁴⁷. Même si ces autels ne sont pas associés à des maisons en particulier, on n'observe que l'omniprésence religieuse à travers la dissémination des symboles dans la ville n'est pas l'apanage du catholicisme.

⁴⁶ L'apostolat au sens chrétien du terme, est l'activité qui se déploie pour la diffusion de l'Evangile

⁴⁷ Ils sont d'ailleurs souvent protégés à titre de lieux de culte, ne peuvent être démolis, empêchant la construction de projets sur de grands terrains. Source Gwendoline L'Her.

OSTENTATION : La motivation peut enfin être autre que religieuse. Dans certains cas, la sculpture n'est plus un détail mais atteint presque l'ordre monumental. Un soin tout particulier a été apporté dans leur réalisation pour leur apporter beauté, réalisme... Des matériaux luxueux ont été choisis. Au même titre que les éléments de façade non religieux (mascarons...) qui ont un but décoratif ostentatoire, cette statuaire peut être perçue comme un marquage d'appartenance sociale, un signe extérieur de richesse. Nous arrivons alors à la confrontation de la dévotion et du marquage social. La question typologique du propriétaire revient à nouveau. Il aurait été intéressant d'approfondir la recherche sur la corrélation possible entre dévotion et opulence du propriétaire. Nous aurions ainsi pu tirer plus de conclusions quant à ces motivations.



Saint Louis, 29 rue du Moulin

Cette liste sans doute non exhaustive, inventorie bien des 'hypothèses' d'interprétation. Ce sont des propositions, soutenues par l'analyse du contexte. Ces propositions ont été délibérément poussées à l'extrême afin d'exprimer au mieux ces notions cardinales simplistes. La réalité aura sans doute été bien plus tempérée, et ces motivations multifactorielles. Dans ce cas, la question est alors de savoir quel est le poids de chacune des motivations primaires dans la motivation finale. La pondération de ces diverses composantes pourrait être corrélée à différents critères que nous allons développer dans l'étude de l'inventaire.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

II. Analyse de cette micro-statuaire
//inventaire

Après vérification auprès du Conseil régional des Pays de la Loire qu'aucun inventaire n'avait déjà été réalisé à leur endroit, mon deuxième travail a consisté à étudier cette statuaire en tant que fragments physiques de la ville actuelle. J'ai ainsi procédé à un recensement et à la cartographie systématique de ces marques religieuses de l'habitat. La question première fut comment réaliser cet inventaire, quelles sont ses modalités ?

La France possède une grande expérience dans l'inventaire de son patrimoine architectural. En 1962⁴⁸ fut créé le service de l'inventaire général, sous l'impulsion d'André Malraux et d'André Chastel. Ce service possède une triple mission, définie en 1964, dont je me suis librement inspiré pour mon inventaire : « recense[r], étudie[r] et fai[re] connaître les éléments du patrimoine qui présentent un intérêt culturel, historique ou scientifique. »

La phase de recensement fut longue et fastidieuse. Celui-ci se distingue des recensements des monuments historiques réputés, qui n'occupe pas une place considérable dans l'inventaire en comparaison à leur étude proprement dite. Dans notre cas, le recensement prend un véritable poids dans l'inventaire, sans doute au détriment de son étude. Mais il s'agit bien là partir à la recherche de données inconnues, de *constituer du savoir* à partir d'un existant délaissé. Cette *création* fut à l'origine de ma motivation. Après quelques essais, j'ai adapté ma méthode aux caractéristiques de ces marquages (non visibilité, éclatement, etc.). Des efforts considérables ont été fournis dans la quête de l'exhaustivité. Dans cette étude empirique, un soin tout particulier a été apporté à la méthodologie, que je commenterai dans une première partie.

La seconde est basée sur un double processus de description et d'interprétation. J'ai proposé de lier l'étude objective des éléments

⁴⁸ Par la loi du 4 août 1962

constitutifs de ces marquages aux hypothèses précédemment émises. Ces liens sont à nouveaux basés sur des hypothèses qui relèvent de la subjectivité. Mais ces statuettes, à l'articulation entre les croyances, l'architecture et l'art font grandement appel au sensible, au ressenti personnel, donc au subjectif. Telle a donc été la difficulté majeure de l'étude de cet inventaire : articuler descriptions objectives et interprétations subjectives basées sur des hypothèses par essence subjectives.

Enfin, la partie 'faire connaître' est sans doute celle que j'aurai, faute de temps, eu le moins l'occasion d'étayer. J'y commente des exemples réalisés dans d'autres villes et propose des pistes de développement.

A. Méthodologie du recensement

Les limites de la zone d'étude

Les limites de la zone d'étude a été le premier choix que j'ai eu à effectuer. La délimitation de cette zone doit prendre en compte plusieurs critères. Quant à la surface, un compromis doit être trouvé entre le critère de faisabilité, déterminant une aire maximale et la recherche d'exhaustivité déterminant une aire minimale. Quant au pourtour, le critère de lisibilité des frontières est primordial, dans le cas d'une utilisation ultérieure des données par un tiers. Le parti a été pris de considérer une zone délimitée au sud par la Loire (excepté une partie de l'île de Nantes) et contenue dans les premiers boulevards de ceinture du 19^{ème} siècle. Cette zone est donc étudiable, clairement délimitée, et assure une relativement bonne exhaustivité, résultant de la

comparaison entre le plan bâti de Nantes en 1869 et le plan de la ville actuelle.



Plan géométrique de la ville de Nantes, dressé par F.J. PINSON, 1869



Aire de recensement statué

De la systématisation de la démarche

Une fois le périmètre d'étude tracé, je me suis penché sur la question de la systématisation de la démarche. Afin de pouvoir étudier et comparer ces marquages, le recensement a eu pour contrainte d'être systématique. Sa méthode est simple :

- choisir un secteur cadastral⁴⁹ d'étude pour la journée.
- imprimer un plan cadastral détaillé du secteur choisi.
- parcourir⁵⁰ ses rues, muni d'un appareil photographique.
- dans chaque rue, effectuer un balayage visuel rapide de chaque façade, du toit au rez-de-chaussée. Vérifier les pignons, et les arrière-cours quand ils sont accessibles à la vue.
- pour chaque cas rencontré, prendre deux photographies :
 - la première est une photographie d'ensemble. Elle est cadrée pour prendre l'intégralité de la façade autant que faire se peut. Elle capture différentes informations : l'emplacement du cas sur la façade, vis-à-vis des percements, vis-à-vis des étages et vis-à-vis de l'orientation de la façade concernée, le type de propriétaire⁵¹, l'importance ressentie du cas en rapport à la façade, le matériau de la façade et enfin des indications sur la date de construction du bâtiment⁵².

⁴⁹ Le choix des secteurs cadastral comme référence a rendu le repérage plus aisé.

⁵⁰ Le moyen de locomotion varie en fonction de la densité de rue : à pieds pour les ruelles du centre, à vélo pour les boulevards périphériques.

⁵¹ Laïque ou religieux

⁵² Modénature typique d'une époque, date gravée, etc.



Façade du 26 rue de Verdun

-la seconde est une photographie avec un cadrage resserré sur l'objet d'étude.



Vierge miraculeuse, 26 rue de Verdun

Elle saisit les informations complémentaires que sont :

- la statuette (présente ou non), la sainteté représentée, son matériau, son état et l'impact de la pollution.
- la niche (présente ou non), son matériau constitutif, son appareillage (apparent ou non).
- l'édicule en saillie (présent ou non), son style architectural.

L'usage de la photographie s'est révélé plus aisé que le report direct des informations sur une fiche de relevé récapitulative que j'avais en premier lieu imaginé : les deux photographies capturent autant d'informations. Mais la rédaction de cette fiche normée m'a été d'une grande aide quant à la clarification et l'ordonnement des informations à récolter.

Enfin, le recensement d'un cas se terminait par son repérage sur le plan cadastral imprimé, ainsi que l'inscription de l'adresse du bâtiment correspondant.

-s'assurer que toutes les rues du secteur ont bien été visitées.

-attribuer une numérotation à chaque cas de ce secteur sur le plan cadastral.

-pour chaque numéro, reporter toutes les informations contenues dans les deux photographies au sein d'un fichier EXCEL. Selon la position du cas dans la ville, compléter par la paroisse à laquelle est rattaché l'édifice, l'appartenance ou non au secteur sauvegardé et donc le type de protection prévu par le plan concerné.

Si tout aura été mis en œuvre pour atteindre l'exhaustivité, on ne peut avoir la certitude d'y arriver, puisque par nature, on ne peut prouver l'inexistence de cas supplémentaires. Ce relevé s'est basé sur l'analyse optique des façades par l'œil humain. Même avec toute la concentration possible que requiert ce travail difficile, l'erreur est inévitable. D'un point de vue personnel, j'ai pu noter une évolution certaine dans ma capacité à appréhender rapidement les détails d'une composition complexe. La vision, et plus encore sa capacité à décrypter un environnement regorgeant d'informations est un outil à travailler. L'œil s'accoutume à cet exercice délicat, prouvant par là même la faillibilité du système. On ne peut atteindre l'exhaustivité, on ne peut que s'en rapprocher.

Une fois presque toutes les statuettes recensées, le logiciel EXCEL a naturellement conduit à leurs études statistiques. Quelles sont, s'il y en a, les schémas-types dominants, les époques concernées, etc. ? Les informations que j'ai pu tirer d'un pareil recensement sont nombreuses, celles qui nous intéressent bien plus restreintes. J'ai donc sélectionné les informations remarquables, celles qui peuvent confirmer ou infirmer nos hypothèses ou en créer de nouvelles.

B. Etude de l'inventaire

L'étude proposée se révèle donc avant tout statistique. Il ne s'agit pas tant d'étudier ces statuettes au cas par cas, que de les considérer comme un ensemble. Afin d'étayer le propos par l'image, des exemples ont été, sont et seront bien sûr pris dans le giron des cas remarquables de cette somme. Mais l'intérêt de ce recensement réside dans la comparaison, la fine variation entre multitude et unicité, qui fait que cet ensemble forme un 'tout' à partir d'objets uniques. Nous allons donc confirmer ou infirmer les hypothèses formulées par les chiffres.

L'étude du grand nombre sera complétée par l'outil cartographique qui ne constitue pas un argument aussi précis que le chiffre mais donne, à l'échelle de la ville, une vue d'ensemble évaluative et parlante.

Une triple échelle a été instaurée afin d'analyser les informations récoltées de manière contextuelle :

- l'échelle de la ville de Nantes inclut des informations sur la répartition géographique des statuettes. Nous utiliserons conjointement la cartographie, les statistiques et l'étude de cas. Ce mode opératoire se révèle également judicieux pour l'échelle du quartier, de la paroisse : de la ville dans la ville.
- l'échelle de la rue, de la façade de la maison, dont les informations sont tirées de la première photographie. L'outil statistique est privilégié.
- l'échelle de la statuette, dont les informations sont tirées de la seconde photographie. En plus de l'outil statistique, l'étude de cas se révèle intéressant.

1. Position dans la ville

La ville de Nantes dans son ensemble⁵³ -répartition numérique

Le recensement chiffre à 284 le nombre de cas⁵⁴ répartis sur l'aire d'étude. Ces 284 cas sont loin d'être uniformément répartis sur le territoire concerné.



Répartition des cas sur l'aire de recensement

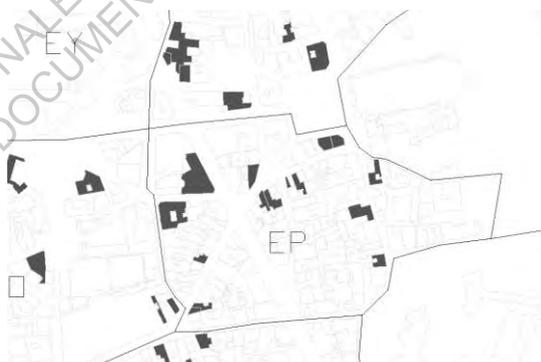
⁵³ Délimitée par l'aire d'étude.

⁵⁴ Comprenant au moins un élément constitutif de l'ensemble 'statuette+niche+édicule en saillie'

La première information digne d'intérêt est leur répartition géographique quantitative. Par une rapide évaluation, cette carte d'ensemble indique les différentes zones de concentration ou au contraire d'absence. On note que le cœur historique de Nantes, délimité par l'ancien lit de l'Erdre, de la Loire et des cours St-Pierre et St-André, est un foyer important de cas. Cette concentration se prolonge vers le nord-est vers la route de Paris, passant par l'église de St-Clément jusqu'à la basilique de St-Donatien. L'ouest de Nantes est au contraire bien moins pourvu.

Consolidons ce constat approximatif par les chiffres. Deux manières coexistent pour lier cette cartographie aux données numériques.

Dans un premier temps considérons leur répartition selon les secteurs cadastraux utilisés lors de ce recensement. Ces secteurs ont des aires bien déterminées qui permettent une évaluation exacte de la densité de cas. Le secteur EP, s'étalant de la place du Pilori jusqu'à la cathédrale possède la plus grande densité de cas, avec 319 statuettes/km². Le secteur BZ, autour de la basilique St-Donatien atteint le nombre de 71 statuettes/km². Enfin, le secteur HM du quartier Dobré ne contient pas un seul cas.



Zoom sur la zone EP



Zoom sur la zone BZ



Zoom sur la zone HM

Dans un deuxième temps, considérons cette répartition suivant les paroisses. Les données sont moins précises, mais plus pertinentes dans la mesure où les secteurs cadastraux ne prennent pas du tout en compte les limites paroissiales. Aucune carte véritablement précise des paroisses actuelles n'étant en circulation, je me suis basé sur l'impression cartographique d'appartenance à telle ou telle paroisse. L'appartenance à une paroisse n'étant pas toujours évidente, un grand nombre de cas est par défaut considéré comme *isolé*. Le tableau suivant récapitule ces données.

| Paroisse | Nombre de cas | Pourcentage % |
|---------------------|---------------|---------------|
| isolé | 134 | 47,1 |
| St-Donatien | 40 | 14 |
| Cathédrale | 36 | 12,6 |
| St-Clément | 23 | 8 |
| Ste-Croix | 13 | 4,5 |
| St-Nicolas | 7 | 2,4 |
| N-D de toutes aides | 9 | 3,1 |
| St-Similien | 6 | 2,1 |
| St-Clair | 5 | 1,7 |
| N-D de toutes Joies | 4 | 1,4 |
| St-Félix | 3 | 1 |
| N-D de bon port | 3 | 1 |

Tableau de répartition des cas au sein des paroisses nantaises.

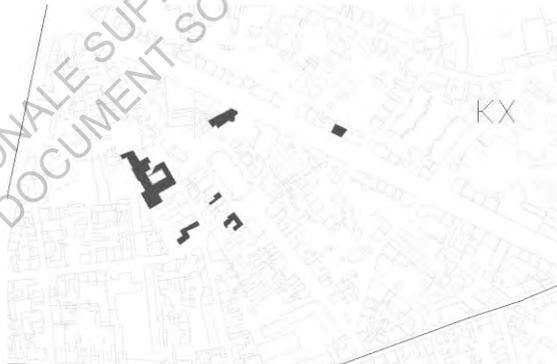
Il existe au moins deux façons d'interpréter ces résultats :

- Il trouve son explication dans la répartition des obédiences religieuses majoritaires dans la ville de Nantes. Nous l'avons vu, le quartier St-Donatien est considéré comme une petite *Terre-Sainte* catholique au moment de sa construction, l'équivalent nantais de Montmartre. Tandis que le quartier Dobre est connu pour être le quartier protestant, et que l'Eglise réformée de Nantes se situe près du quartier Monselet, tous deux à l'ouest. Il paraît logique de trouver d'avantage de cas dans les quartiers majoritairement catholiques. Mais la ségrégation culturelle n'étant pas totale, ce constat conforterait plutôt une motivation de *consécration* et de *mode*, plutôt que de *prosélytisme* de la part du propriétaire.
- Il trouve son explication dans les dates de construction successives de ces différents quartiers. Alors qu'au milieu du 19^{ème} siècle, les quartiers ouest de la ville sont bien établis, l'est est le théâtre d'une véritable expansion urbaine. Les nombreux terrains à bâtir attirent la plupart des nouvelles congrégations religieuses revenues après la révolution. Ces mêmes bâtiments seront transformés en établissements d'enseignement public à la suite de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Cette explication conforterait alors l'hypothèse de datation que nous avons formulée.

Zoom à l'échelle du quartier-répartition morphologique

La seconde utilisation possible de cette carte est morphologique : quid de la répartition de ces statuettes entre elles, au sein d'une même paroisse ? Un zoom sur les différentes paroisses nous permet de relever certaines caractéristiques. On observe globalement une concentration des cas autour des églises de ces paroisses. Le fait est particulièrement marqué pour les paroisses périphériques de St-Clair et N-D de Toutes-Aides.

A nouveau, on peut expliquer cette caractéristique par les deux volets *obéissance du propriétaire* et *date de construction*. Il est logique de retrouver les habitants de confession catholique implantés aux alentours des lieux cultuels catholiques. Egalement, ces paroisses périphériques ne sont originellement pas nantaises. Ces bourgs ont été rejoints par l'urbanisation de Nantes qui a mené comme la plupart des grandes villes françaises une politique d'assimilation⁵⁵ à la fin du 19^{ème} siècle. La question de la datation refait derechef surface : s'agit-il de cas ultérieurement rajoutés à ces corps de bâti bien antérieurs au 19^{ème} siècle ?



Zoom sur l'église de St-Clair

⁵⁵ Doulon est annexée en 1908.

Aux alentours de ces différentes églises même, on observe une répartition morphologique redondante : elles sont implantées de manière privilégiée le long des voies partant du parvis des églises. C'est particulièrement notable dans le cas de la cathédrale, de la basilique de St-Donatien, de l'église N-D de Toutes-Aides et dans une moindre mesure des églises de St-Similien et de St-Clément. Pour les édifices les plus anciens, on peut soulever le fait que le 19^{ème} siècle est le théâtre d'une réinterprétation total du parvis, agrandi dans le but de magnifier l'édifice dans une esthétique monumentaliste, et sur lequel débouchent de nouvelles perspectives urbaines⁵⁶. Ici, la datation hypothétique coïncide avec lesdits percements.

Enfin, on ne peut traiter du zoom sur la paroisse sans parler du lien possible qu'elle eut avec le sujet de représentation choisi. Ici, nous nous intéressons tout particulièrement aux paroisses consacrées à des saintetés particulières : St-Donatien, St-Clément, St-Nicolas, St-Felix, St-Clair et St-Similien. Le tableau suivant recense le nombre de cas représentant le saint correspondant à la consécration de la paroisse.

| Paroisse | nombre de cas |
|-------------|---------------|
| St-Donatien | 4 |
| St-Clément | 1 |
| St-Nicolas | 2 |
| St-Similien | 0 |
| St-Clair | 1 |
| St-Félix | 0 |

Tableau de recensement du nombre de saint correspondant à la consécration de la paroisse.

⁵⁶ Exemple du parvis de la cathédrale de Nantes.

Au total, huit cas seulement sont directement corrélés avec la paroisse. C'est le cas de St-Clément dont parle Alain Pierre Daguin dans son ouvrage *Nantes flanante* en ces termes :

« Rue du maréchal Joffre, sur la façade d'un immeuble situé entre la place du Maréchal Foch et la rue Geoffroy Drouet, est placée une très belle statue de Saint-Clément, patron de la paroisse. Le saint patron des marins est figuré avec une ancre de bateau, instrument de son supplice. »⁵⁷



St-Clément, 66 rue du Maréchal Joffre

⁵⁷ Daguin, 1995, p. 75

On observe également une unique représentation de St-Clair, premier évêque de Nantes devenu saint du Propre nantais. Il aurait ramené de Rome un clou que St-Pierre aurait serré dans sa main droite lors de son martyr⁵⁸.



St-Clair, 5 rue Etienne Dolet

⁵⁸ Source nétophique : <http://www.infobretagne.com/eveque-saint-clair.htm>

Mais la majorité de ces statuettes est dédiée au culte des martyrs nantais St-Donatien et St-Rogatien. Il n'est pas étonnant de voir transparaître ici la particularité du culte rendu à ces saints du Propre nantais. La construction de leur paroisse est contemporaine à l'apogée présumée de cette pratique, et de la réaffirmation du rôle des saints dans l'interprétation des évangiles que nous avons développé en première partie. Le véritable engouement pour ce culte local se manifeste donc modestement ici.



St-Donatien et St-Rogatien, 2 rue François Farineau

2. Positionnement sur la façade, emprise

Ramenées à l'échelle de la rue et de l'habitat, les valeurs absolues n'ont plus la même pertinence qu'à l'échelle nantaise. On s'évertuera donc ici à parler en valeurs relatives.

Le positionnement et l'emprise du cas sur la façade sont primordiaux en ce sens qu'ils constituent l'articulation entre l'objet et l'architecture globale de l'édifice. Ce lien regorge, comme la plupart du temps en architecture, de significations implicites. Nous allons tenter d'exploiter ce nœud en nous basant sur les hypothèses concernant le message véhiculé par ce marquage, pour en créer de nouvelles : dans le cas où la motivation du propriétaire se rapproche d'une interprétation précédemment citée, comment se traduit-elle d'un point de vue architectural ?

Du positionnement en hauteur

Le positionnement en hauteur d'un cas est fonction de plusieurs paramètres⁵⁹ et est sujet à des interprétations différentes. Ce tableau indique les pourcentages de hauteur choisie pour l'implantation de la statuette.

⁵⁹ Le nombre d'étage de l'immeuble, la largeur de la rue...

| Étage | Pourcentage % |
|------------------|---------------|
| RDC | 1,1 |
| haut du RDC | 2,6 |
| 1er | 36,3 |
| 1er sur entresol | 1,7 |
| 2ème | 22,9 |
| 3ème | 4,9 |
| 4ème | 1,4 |

Tableau comparatif de l'implantation en hauteur sur la façade.

On note que le 1^{er} étage et ses alentours (haut du RDC et 2^{ème} étage) sont privilégiés. Il constitue l'optimisation d'un compromis entre deux considérations : la protection contre le vandalisme et le dialogue avec le piéton arpentant la rue.

On note effectivement que l'implantation au RDC est quasiment proscrite car trop encline au vandalisme. En recoupant ces pourcentages avec les pourcentages de présence actuelle ou non de la statuette, on note que plus on monte en hauteur, plus la statuette semble avoir été épargnée (33% des statuettes disparues au RDC et 1^{er} étage, 23% au 2nd, 14% au 3^{ème} et 0% au 4^{ème}).

Une hauteur suffisante pour éviter la malveillance antireligieuse donc, mais au plus près de la rue pour que le message impliqué gagne en visibilité, pour faciliter le *dialogue* avec le passant. Cette dimension sociale nous renvoie directement aux motivations du propriétaire, par le biais du destinataire de ce message. Un emplacement plus social, au premier étage est adapté à un destinataire humain (consécration, prosélytisme et ostentation). Tandis qu'un emplacement en hauteur, ne cherchant pas le contact visuel du passant, se tourne vers la sainteté. La dimension verticale a en effet toujours eu un rôle prépondérant dans l'architecture des édifices chrétiens⁶⁰.

Le lien avec la composition architecturale

Plus encore que la hauteur accordée à l'emplacement du cas, c'est son rapport avec la composition architecturale qui nous intéresse, dans sa corrélation avec l'interprétation de cette pratique. Cette corrélation est hautement subjective. Mais cette subjectivité est ici légitimée par le fait que la relation entre le passant et le cas est bien de l'ordre du ressenti. De l'étude de l'implantation des cas au sein des façades sont ressortis sept cas de figure que l'on synthétisera en cinq typologies :

⁶⁰ Dans son ouvrage *L'éloge de l'ombre*, Jun'ichiro Tanizaki explique la différence fondamentale entre les visions occidentales et orientales du divin. Si les toits des temples nippons se rabattent vers le sol, c'est parce que les divinités japonaises sont sous-terraines. A l'extrême opposé, les flèches des cathédrales gothiques sont résolument pointées vers les cieux, lieux du divin.

Position centrée entre fenêtre : Cette position est la plus fréquente puisqu'elle concerne 28% des cas recensés. Son implantation est très souvent contemporaine à l'édification de la façade, avec pour meilleur témoin la continuité de certains éléments⁶¹. Le fait que la statuette soit centrée sur le trumeau dénote la majeure partie du temps d'une conception globale de la composition. Le cas peut être savamment raccordé ou être un élément à part entière dans cette composition. Le rajout postérieur du cas n'est cependant pas exclu⁶².



Ste Germaine, centrée entre travées de fenêtres, 23 rue de la Paix

⁶¹ Frise rejoignant le balcon, corniche formant l'édicule en saillie etc.

⁶² Un changement dans l'appareillage aux alentours du cas l'indique parfois.

Position sur porte : La position sur porte concerne 25% des cas, dont 4% de cas placés dans l'imposte de la porte. Ce placement particulier ou l'imposte fait office de niche pose le problème de la datation : l'élément a pu être aisément être rajouté de manière indiscernable. Inversement, chaque imposte est une niche potentielle à qui on a pu enlever la statuette. Il est donc impossible de comptabiliser les cas d'imposte dont la statuette a disparu comme c'est si facilement le cas avec des niches creusées dans la pierre. Dans tous les cas, le choix de cette implantation n'est pas anodin. Symboliquement, la statuette régit l'entrée dans le bâtiment. En cet endroit, elle domine les flux de circulation entre l'intérieur et l'extérieur, canalisés par la porte. Le rôle protecteur de la statuette paraît alors avoir été prépondérant, à l'instar des fers à cheval, apposés au-dessus des portes et sensés repousser le malin.



Vierge miraculeuse dans l'imposte, 41 rue Général de Sonis

Position sur pignon, proche du faitage: La position dominante de la statuette sur la composition architecturale concerne 22,5% des cas. Cet emplacement exclu tout rajout postérieur. La plupart du temps, le cas est situé au sommet du pignon, au plus proche du faitage. Un tel geste architectural est là encore fortement symbolique. Il ne s'agit plus tant de dialoguer avec la rue, nous l'avons vu dans le paragraphe sur la hauteur d'implantation. Il s'agirait de placer la maison dans son intégralité sous la présence de la sainteté. C'est véritablement l'intronisation de la statuette, précédemment décrite comme faisant foi de la consécration des occupants de l'immeuble.



Vierge miraculeuse en haut du fronton, 2 rue de l'Échelle

Position en angle : La position en angle concerne un peu plus de 10% des cas, dont 5% sur pan coupé. Cette posture est la plus incisive sur l'espace urbain. L'angle de vue de la statuette est donc bien supérieur aux 180° des cas implantés sur façades planes. Cette position optimise donc la portée de la statuette et sa communication avec les passants. La motivation de prosélytisme serait-il donc le critère prépondérant dans ce choix d'implantation ?



Vierge miraculeuse en angle, 1 rue Rubens

Position aléatoire : Enfin, le cas n'est parfois positionné selon aucune règle, et n'entretient pas de relation géométrique directe avec l'ordonnement de la composition. C'est le cas pour les derniers 14% des statuette. Il s'agit alors d'un élément complètement indépendant de la façade. Son rajout ultérieur est ainsi plus probable que dans les autres cas de figure. Ce rajout hypothétique serait-il la preuve que la statuette a eu un rôle d'EX VOTO : le marquage de la façade à postériori, en remerciement d'une grâce obtenue ?



Niche vide, 26 rue Gaston Turpin

Ces interprétations restent uniquement des hypothèses qu'il serait bien difficile à confirmer. On peut également concevoir que la position dépend d'autres paramètres tels que la largeur de la rue, les goûts esthétiques liés à l'époque⁶³, les habitants⁶⁴, ou encore la morphologie même du corps bâti, ces différents paramètres interférant à leur tour entre eux.

⁶³ Les édifices du 19^{ème} du centre ville préféreront la position centrée sur trumeau, les maisons des quartiers périphériques du début du 20^{ème}, des positions aléatoires.

⁶⁴ Les propriétaires religieux, qui représentent 11% des cas, privilégient l'implantation en haut du pignon.

Du type de façades concernées

Les cas ne sont pas toujours placés sur la façade sur rue de l'habitation. C'est bien sûr le cas pour la majorité d'entre eux, à hauteur de 80%, auxquels il faut rajouter 10% de cas de façades en retrait par rapport à la rue. Mais 6% sont placés sur la façade côté pignon et 4% sur la façade côté jardin. Là encore, ces différents placements dénotant d'une volonté plus ou moins forte de visibilité de l'extérieur sont des indicateurs quant à la motivation première, s'il en fut, du propriétaire.

De l'emprise constatée-le dimensionnement subjectif

Enfin, l'emprise du cas sur la façade pose de la même manière la question de la pondération dans les motivations. J'ai résumé ce paramètre sous le titre de dimensionnement subjectif. Ce dimensionnement se base effectivement sur la dimension du cas, mais contient également un part de ressenti quant à la volonté du propriétaire de faire paraître sa statuette plus ou moins imposante. Comme éléments influents cette sensation, on peut citer le rapport d'échelle entre le cas et l'édifice, le foisonnement de détails et le vocabulaire architectural utilisé, qui dénotent ou non d'une volonté de monumentalité. Trois échelles de ressenti se sont alors imposées assez naturellement :

Cas de l'ordre du détail : Dans 64% des cas, l'échelle ne dépasse pas celle du détail architectural. L'élément est à la limite du visible dans la composition. Nous sommes alors au centre du sujet de ce mémoire qui traite du micro-patrimoine. Il est intéressant de noter que plus les édifices sont récents⁶⁵, plus les cas sont de l'ordre du détail.



Vierge directrice, ordre du détail, 11 rue du Maréchal Joffre

⁶⁵ Faute de datation précise, la datation approximative a été effectuée via le revêtement de couverture utilisé.

Cas anecdotiques : Dans 25% des cas, l'échelle est intermédiaire.
L'élément gagne en détail et en raffinement



Vierge miraculeuse, ordre anecdotique, 7 rue Henri IV

Cas d'ordre monumental: Les 10% restants sont de l'ordre du monumental. Le vocabulaire architectural classique adopté dans la réalisation de l'édicule est là pour suggérer la grandeur : colonnes et fronton grecques pour légitimer le marquage en puisant dans des références sempiternelles.



Vierge de l'annonciation, ordre monumental, 12 rue du Chapeau rouge

Plus sa dimension augmente, plus le marquage est à destination des passants, et plus le but est de l'ordre de l'ostentation. Plus sa taille diminue, plus il est un marquage de foi personnelle dont le but se rapprocherait de la protection ou de l'EX VOTO. Toujours dans cette optique, la taille anecdotique serait quant à elle utilisée pour la consécration et le prosélytisme.

De la même manière, on peut corréliser cette dimension subjective avec la hauteur d'implantation. Plus on monte dans les étages, plus l'échelle du cas diminue. Il semble en effet logique, loin de la vue, de restreindre le marquage au symbolique puisque l'œil du passant n'est plus capable de discerner les détails. Il n'est donc pas étonnant de voir ainsi les hypothèses se corroborer entre elles.

Ce rapport entre la façade et la statuette nous ramène à l'échelle de son ensemble que nous allons maintenant étudier.

3. Etude de l'ensemble (statuette+niche+édicule)

Il ne s'agit pas tant ici de faire un inventaire exhaustif que de repérer les différentes convergences que j'ai pu voir apparaître au cours de cette étude de terrain. L'ensemble désigne la somme de trois éléments redondants, bien que parfois absents depuis l'origine : la statuette, la niche et l'édicule en saillie. Nous allons étudier successivement ces trois éléments.

Etude de la statuette

Dans 74% des cas, la statuette d'origine⁶⁶ est toujours présente. Au sein de ces 74%, une très large majorité des cas est une figure sainte identifiable. Trois grandes catégories de personnages bibliques émergent alors : les représentations de la Sainte-Vierge qui occupent 63% des cas, du Christ avec 10% des cas et des saints confondus avec 27% des cas.

Les représentations de la Sainte-Vierge :

Les sources dans lesquelles j'ai puisé pour analyser ces représentations sont le Thésaurus iconographique rédigé par François Garnier, mais également un corpus de sites internet spécialisés que je citerai au moment de leur emploi. Les représentations possibles de la Sainte-Vierge sont aussi diverses que leur nombre, puisque chaque statuette est unique. Cependant, elles peuvent être différenciées suivant la position qu'adopte la Vierge, se référant à des passages bibliques spécifiques.

⁶⁶ Des statuettes de remplacement sont en de très rares cas mis en place, mais leur repérage est aisé, par leurs différences typologiques ou leurs disproportions avec le reste de l'ensemble.

Vierge à l'Enfant : La Vierge à l'Enfant est la plus représentée, à hauteur de 28% des statuettes. La Sainte-Vierge y est représentée avec le Christ enfant, faisant directement référence à l'épisode de la jeunesse du Christ et à la consécration de la maternité humaine de Jésus. Marie incarnant la figure maternelle par excellence, sa représentation privilégiée est ainsi la Vierge à l'enfant. Ce modèle de représentation possède de nombreuses variantes qui sont également à Nantes représentées.



Vierge à l'Enfant, 18 Avenue de l'Eperonnière

Glorification de la Vierge : Dans l'iconographie religieuse traditionnelle, la Glorification de la Vierge se traduit par la Vierge tenant l'enfant Jésus sur ses genoux, en position centrale, des anges la couronnant parfois. Cette représentation, également appelée *Vierge en Majesté*, est très présente dans l'iconographie orthodoxe qui voue un culte tout particulier à la Vierge, sous le nom de Vierge *Kyriotissa*⁶⁷. Cette représentation *glorieuse* et *magnifiante*, fortement corrélée au caractère ostentatoire de l'édicule représente 8% des cas totaux.



Glorification de la Vierge, 3 rue Fléchier

⁶⁷ Source nétophique : <http://peinture.video-du-net.fr/christ-vierge.php>

Vierge de Tendresse : Elle se caractérise par le fait que les visages de l'Enfant Jésus de la Vierge se touchent⁶⁸. Son nom orthodoxe est la Vierge *Eleousa*. Cette représentation beaucoup plus discrète de la Vierge représente 6% des cas totaux. Elle est plutôt employée dans la statuaire tardive et stylisée. A l'inverse de la Glorification de la Vierge ses dimensions et son effet restent cantonnés à l'ordre du détail.



Vierge de Tendresse, 19 Avenue Lieutenant Chapus

⁶⁸ Source néto-graphique : <http://peinture.video-du-net.fr/christ-vierge.php>

Vierge directrice : Marie est représentée de face, regardant droit devant elle, portant l'Enfant sur son bras gauche en le maintenant contre elle avec la main. De l'autre, elle désigne son fils comme étant la voie à suivre⁶⁹. Le Christ fait un geste de bénédiction de sa main droite. Vierge *Hodigitria* chez les orthodoxes, elle représente celle qui montre le chemin. Le lien avec la composante apostolique de la motivation est-il pertinent ? Elle reste minoritaire, ne représentant que 4% des cas totaux.



Vierge directrice, 106 rue de Coulmiers

⁶⁹ Source néto-graphique : [://peinture.video-du-net.fr/christ-vierge.php](http://peinture.video-du-net.fr/christ-vierge.php)

Vierge miraculeuse : La Vierge miraculeuse ne fait pas référence à un passage biblique de la vie mariale mais à un épisode historique. Catherine Labourée fut canonisée après avoir été témoin d'une apparition présumée de la Vierge, rue du Bac à Paris, en 1830. Reconnue par l'église catholique, cette apparition fut le sujet d'une représentation de la Vierge qui connut une popularité rapide à travers la fabrication de médailles. La Sainte-Vierge y est représentée debout, les bras tendus vers le sol, les mains ouvertes sur des rayons⁷⁰. Cette apparition aurait dit-on précédée et influencé le dogme de l'Immaculée-Conception. Selon Sœur Marie-Pierre, cette représentation symbolise « la grâce que l'on peut obtenir à travers son intercession ».



Cette représentation mariale typique du 19^{ème} siècle fut largement adoptée (18% des cas). Elle se distingue par le fait que la statuare est très homogène autour d'un modèle type. La Sainte-Vierge y est réduite à sa plus simple expression, elle n'est plus liée au Christ mais devient un personnage de culte à part entière. C'est la sobriété, voir l'austérité qui dominant les compositions dans laquelle elle apparait. Enfin, cette représentation est sans doute la moins travaillée, la statuare souvent industrielle ou *saint-sulpicienne*. Les motivations s'y rattachant seraient donc plutôt de l'ordre de la protection, de l'EX VOTO et de la consécration.

⁷⁰ Source nétopographique : <http://imagessaintes.canalblog.com/archives/>



Vierge miraculeuse, 1 rue de Briord

Vierge de l'Immaculée-Conception : Alors que l'on aurait pu s'attendre à un grand emploi de la Vierge de l'Immaculée-Conception, celle-ci ne concerne que 11% des statuets. Dans sa descente sur Terre, Marie est représentée priant les mains jointes. Cette image de la pureté mariale n'a donc pas connu l'essor qui lui était destiné suite au dogme de l'Immaculée-Conception, qui fut, nous l'avons vu, primordial dans le catholicisme de la seconde moitié du 19^{ème} siècle.



Vierge de l'Immaculée-Conception, place St-Pierre

Vierge de l'Annonciation : La Vierge de l'annonciation fait référence au passage biblique éponyme. Emplie d'une humilité profonde, les bras repliés sur la poitrine et le buste légèrement incliné, Marie est ici proche des hommes⁷¹, à l'extrême inverse de la Vierge en Majesté ou s'exprime plutôt son caractère de Sainteté. Elle est peu représentée (2,5% du total), et son interprétation est plus délicate.



Vierge de l'Annonciation, place St-Pierre

⁷¹Source nétophique : <http://www.obifiveblog.fr/fra-angelico>

Vierge au crucifix: Enfin, la Vierge au crucifix est tout aussi anecdotique (2,5% du total) et difficile à interpréter. Elle tient contre elle un crucifix, dénotant la mort récente du Christ.



Vierge au crucifix, 27 rue François Bruneau

Les représentations du Christ : Les Christs qui représentent 10% des cas sont très homogènes dans leur représentation et leur facture. Outre une part résiduelle de *Christ en Gloire*, ils sont tous représentés sous la forme du Sacré-Cœur : Jésus montrant de la main droite son cœur qui transparait. Il connaît comme la médaille miraculeuse une forte popularité à travers des médailles et autres sauvegardes sur lesquelles seul son cœur nimbé de flammes accompagné d'une croix figure. La réalisation de cette statuare est, tout comme la Vierge miraculeuse, le plus souvent *saint-sulpicienne*. Les implications en termes de messages implicites sont les mêmes.



Sacré-Cœur, 4 rue Sully

La représentation des Saints : Les saints constituent donc les 27% restant des statuettes. Cette prépondérance de la Sainte-Vierge n'est pas étonnant, au vu de la différenciation hiérarchique des dogmes de dulia et d'hyperdulia instaurée par le Concile de Trente, rendant supérieur le culte voué à la Sainte-Vierge. Deux figures majeures sont notables : Saint Joseph et Ste Anne.

St-Joseph : St-Joseph est reconnaissable par le fait qu'il tient l'Enfant Jésus dans ses bras. Son culte est bien moins conséquent que celui rendu à sa femme, mais il est tout de même représenté à hauteur de 10% du total.



St Joseph, 15 rue Joffroy-Drouet

Ste Anne : Ste Anne est de la même manière toujours accompagnée de la Vierge Marie enfant. Elle constitue 5% de la statuaire. Il est intéressant de constater que Nantes, à l'articulation historique entre le Poitou et la Bretagne a rendu un culte simultané au Sacré-Cœur et à Ste Anne.



Ste Anne, 18 rue du maréchal Joffre

Les saints particuliers : Enfin, le reste de la statuaire est constituée des saintetés éparses et trop particulières pour être représentatives. Il est composé, nous l'avons vu, des saints ayant un lien avec la paroisse, parfois saints du Propre nantais, mais également d'autres saints dont le choix est énigmatique⁷² (notamment Germaine, Catherine, Vincent, Julie, Henry, Yves, Jeanne et Louis). Cette statuaire ne peut être constituée des pièces industrialisées puisque chaque sainteté est différente. La statuette semble parfois être vernaculaire. Certaines saintetés possèdent des attributs permettant leur reconnaissance (St Yves porte une robe d'avocat et une bourse). Avaient-ils un lien avec la profession du propriétaire ? D'autres sont obligés, en absence d'attributs, d'inscrire le nom de la sainteté pour permettre sa reconnaissance.



St Henry, 75 rue Appert

⁷² Peut-être un lien avec le nom de l'occupant ou avec la profession du propriétaire, à l'instar de la période médiévale ?

Les matériaux constitutifs de cette statuaire confirment le caractère unique ou bien saint-sulpicien des œuvres. L'usage de la même pierre que l'appareillage en façade (qui concerne 51% des cas) est signe de bonne facture. Le plâtre (31%) est synonyme de mobilier saint-sulpicien. D'autres matériaux comme le fer de fonte (7%), les émaux (6%), la terre cuite (2%), le biscuit et le bois (1%), signifient que la statuette a pu être fabriquée de manière distincte du bâti ou non.

Pour compléter cette étude de la statuaire, il aurait été intéressant d'étudier le commerce des statuette religieuses au 19^{ème} à travers les registres de commerce et autres documents. Enfin, on peut noter que le rôle des sculpteurs connu aura été invisible car sans doute inexistant dans la réalisation de cette statuaire. Dans son ouvrage historique, Claude Kahn parle effectivement de la statuaire religieuse « Autre sculpteur nantais qui a marqué son époque : Amédée René Ménard [...]. Il réalise plus de soixante-dix statues religieuses. »⁷³, sans toutefois évoquer la micro-statuaire. Nous butons ici sur le problème majeur du micro-patrimoine : le manque de données documentaires. La question de leur réalisation reste donc en suspend.

Etude de la niche

Le choix dans la figure que représente la statuette n'est donc pas anodin, il possède une signification. La niche dans laquelle vient parfois s'insérer cette statuette en possède une également. Mais à l'inverse de la statuaire, cette signification est globale : c'est l'existence même de la niche qui porte une symbolique architecturale, et non le choix dans ses caractéristiques singulières. L'élément placé dans la niche est dit 'niché' : il est inclus dans l'espace symbolique de la

⁷³ Kahn, 1992, p. 182

maison, protégé des intempéries par les mêmes pierres que les occupants. Puisque l'ensemble s'intègre dans le bâti, la relation entre sainteté et occupants est plus intime : l'abri de la famille devient l'abri de la sainteté. C'est le cas dans 70% des ensembles rencontrés. Dans les 30% restants, aucune niche n'a été conçue et la statuette se trouve en saillie⁷⁴. La signification est, le cas échéant, toute autre. La statuette appartiendrait alors plutôt au domaine public, le lien tantôt privilégié avec la famille étant cette fois-ci tourné vers le passant.

Le vocabulaire de Pérouse de Montclos nous donne pour définition du mot Niche : « n. f. Renforcement dans l'épaisseur d'un mur, théoriquement destiné à recevoir un élément décoratif et son encadrement. La niche est généralement ménagée à une certaine hauteur au-dessus du sol. »⁷⁵. Dans notre cas, il s'agit pratiquement toujours de niches concaves⁷⁶ à base plane⁷⁷ et dont le couvrement est une voûte.

L'appareillage de la niche est apparent pour 52% d'entre elles. Il est alors le plus souvent en continuité avec l'appareillage de la façade, ce qui confère à l'ensemble une preuve d'origine partagée avec le bâti. Dans les 48% restants, elle est recouverte d'un enduit tyrolien, d'un enduit lisse à la chaux ou encore au ciment.

Les voûtes de la quasi-totalité des niches inventoriées sont en cul-de-four⁷⁸. Ces mêmes enduits masquent aussi les voûtes qui sont donc le plus souvent dissimulées.

⁷⁴ Alors le plus souvent protégée par un édicule.

⁷⁵ Pérouse de Montclos, 2011, p. 186

⁷⁶ Dont le plan est un segment de cercle.

⁷⁷ Afin d'accueillir la statuette sur une surface plane

⁷⁸ Voûte dont le plan est un segment de cercle et l'intrados une concavité de révolution. Le plan de la voûte en cul-de-four est théoriquement un demi-cercle.



Exemple de voûte sculptée en coquille, 10 rue de la Marne

Lorsqu'elles ne le sont pas, on peut observer des voûtes sculptées en forme de coquille (dans 6% des niches) ou bien encore des voûtes dite en coquille : « Voûte en cul-de-four dont le pôle est à la naissance et non au faite : la coquille n'a pas de clef, mais un trompillon, ce qui la distingue du cul-de-four assisé. »⁷⁹. Fortement associé à l'échelle monumentale, il est intéressant de constater que cet appareillage de la voute n'a que peu de rôle structurel. Dans la plupart des cas, la voûte pourrait être taillée dans une seule et unique pierre qui formerait un linteau. Ce choix est donc plutôt effectué pour inscrire l'ensemble dans le vocabulaire architectural classique.

⁷⁹ Pérouse de Montclos, 2011, p. 311



Exemple de voûte en coquille, 81 rue Général Buat

Etude de l'édicule en saillie

A l'inverse de cette *architecture du vide*, où la niche vient se creuser dans la matière de la paroi, l'édicule représente un *ajout* de matériau, différent ou non de celui de la façade. Le fait que cet élément soit en saillie implique une évocation opposée à celle de la niche. Le rapport à l'espace public et à la façade est inversé. Le destinataire du message implicite tend plus à être le piéton que la famille même ou encore la sainteté.

Mais plus qu'une inversion dans le rapport à la façade, cet ajout correspond à une sophistication dans les caractéristiques liées à cette pratique : cet édicule, perçu comme une extension de l'édifice, doit être dessiné, architecturé et réfléchi. Quant au dessin même de cet édicule, des redondances typologiques permettent de dresser des courants stylistiques de référence.

Parmi les 49% de cas possédant un édicule, 61% s'inscrivent dans le courant *classique*, comme ce Sacré-Cœur rue Préfet Bonnefoy, 29% dans le courant *moderne*, 5% dans le courant *gothique*, complété par une multitude de cas faisant référence à des courants divers (baroque, éclectique, pittoresque, etc.)



Edicule classique, 75 rue Préfet Bonnefoy



Edicule moderne, 15 rue Henri Brunellière



Edicule gothique, 8 rue de l'Hôtel de ville

L'édicule possède un double rôle vis-à-vis de la statuette :

- le même rôle protecteur que la niche vis-à-vis des intempéries. A ce titre, l'édicule est constitué de certains éléments fonctionnellement similaires aux constructions à échelle humaine. Ainsi, cette Vierge de l'Immaculée-Conception avenue Chanzy est entourée de murs, d'un toit à deux pans, d'un plancher et d'une porte-fenêtre. Nous pouvons caractériser cela par une mise en abyme à travers l'apposition d'une *maison*' sur la maison.



Vierge de l'Immaculée-Conception protégé à la manière des chapelottes, 5 avenue Chanzy

- un rôle de cadre. L'édicule semble parfois être là pour mettre en valeur la statuette, jouer sur le rapport d'échelle entre contenant et contenu afin de lui donner un caractère de préciosité. Similairement au *cadre* en peinture, donnant de la valeur à la toile, ces édicules sont les cadres sculptés de cette statuaire. Le caractère ostentatoire, de *donner à voir* revient une fois encore, comme sur ce cas de Glorification de la Vierge. On peut noter par ailleurs l'utilisation d'un langage architecturale qui dénote complètement avec la façade. L'emploi de pilastres et fronton en modèle réduit est monnaie courante, bien qu'on ne les retrouve nullement sur la façade. Ici, on trouve par exemple un baldaquin attaché par des rubans Louis XVI. La composition de l'édicule aurait-elle été effectuée parallèlement à celle de la façade ? Il s'agit alors parfois d'un élément autonome et presque 'détaché' de la façade. L'hypothèse d'un ajout postérieur est alors envisageable.



Glorification de la Vierge, 1 rue Saint Denis

Nous sommes donc confrontés à un problème de la datation précise. Savoir si la statuette est d'origine ou bien rajoutée se révèle difficile. Dans certains cas, nous sommes en connaissance de certains éléments permettant de mettre en avant l'une des hypothèses sur l'autre (appareillage, unité stylistique caractéristique, différence entre le matériau de façade et le matériau de la niche, etc.). Il semble alors que la majorité des cas rajoutés l'ait été dans le courant du 19^{ème} siècle sur des édifices datant du 18^{ème}. Une analyse beaucoup plus poussée et au cas par cas aurait été nécessaire pour atteindre une précision satisfaisante. Afin de compléter cette étude de l'ensemble corrélé à sa signification, elle aurait permis de créer un cercle d'hypothèses intéressant : la date d'implantation est directement reliée au contexte historique lui-même relié au but du propriétaire⁸⁰ que l'on peut conjecturer via le positionnement sur la façade et d'autres et autres paramètres précédemment décrits. Il suffit d'introduire une nouvelle hypothèse de datation des cas dont on étudie le positionnement pour fermer le cercle. Comme à l'accoutumée dans les études scientifiques, on ne pourrait alors pas affirmer de vérité, mais uniquement réfuter les hypothèses fausses⁸¹.

⁸⁰ Une implantation collective sous l'ère Jaquemet ou bien une initiative particulière ?

⁸¹ Karl Popper, épistémologue influent du 20^{ème}, propose que l'on appelle 'scientifique' une théorie dans la mesure de sa réfutabilité.

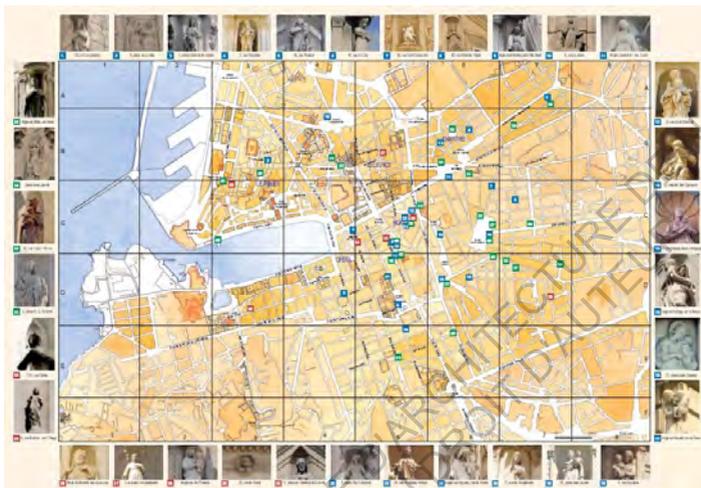
C. Restitution de l'inventaire

Des trois rôles de l'inventaire décrit en 1964, le troisième ne doit pas être négligé. *Faire connaître* s'effectue à une double échelle :

Transmettre ce savoir aux professionnels du patrimoine, notamment auprès de l'inventaire général. Nous avons vu que cette composante a été prise en compte en amont, lors de la méthodologie, en travaillant sur la lisibilité de la zone de travail puis du recensement, avec un classement clair des cas en fonction de données neutres, pérennes et accessibles que sont les zones cadastrales. Les informations recueillies ont été classées puis traitées sous EXCEL de manière la plus compréhensible possible par un tiers, dans l'hypothèse de leur réemploi. Le CD en annexe de ce mémoire contient un dossier photo dans lequel sont répertoriés les cas dans deux sous dossiers *façades* et *statuettes*. Chaque photo est nommée selon un préfixe correspondant à sa zone cadastrale, puis du numéro qui lui est dévolu. Le tableur est organisé en liste croissante alphanumérique de cas dont le renvoi à la photo correspondante est automatique. Les caractéristiques sont ensuite listées par colonne. Enfin, les pourcentages relatifs aux différentes colonnes closent le fichier. Le lien avec le plan de Nantes se fait via un document cartographique (le document DWG est inclus en cas de remaniement cartographique ultérieur). Le lien entre la carte et l'image se fait donc via le tableur EXCEL. Il est ainsi possible d'obtenir toutes les informations sur un cas, mais celles-ci sont peu pratiques dans leur maniement. Elles ne possèdent pas la lisibilité globale dont il est question dans cette deuxième échelle.

Diffuser ce savoir au grand public. Comment rendre ces informations lisibles et directement accessibles au plus grand nombre ?

L'exemple peut être pris des sites internet de Marseille et de Lyon, ayant déjà mis un tel recensement à disposition du public.



Carte à visée touristique des cas considérés comme remarquables de la ville de Marseille

Le recensement est alors délibérément non exhaustif : un choix est opéré parmi les spécimens pour ne choisir que les cas considérés comme remarquables et intéressants pour le public. Ce n'est pas du tout l'objet de ce mémoire qui traite tous les cas avec égalité. Cependant, il aurait été intéressant de poursuivre cette étude par une analyse plus poussée de certains cas, s'appuyant sur le *vocabulaire* de Pérouse de Montclos.

Cette analyse à grande portée pourrait également être effectuée avec les habitants des quartiers lors de manifestations dédiées. L'exemple peut encore une fois être pris sur Marseille, dont la carte a été réalisée grâce au concours des habitants lors d'ateliers publics. Le rapport entre ce micro-patrimoine et la ville contemporaine est d'ailleurs l'objet de cette troisième partie.

III. La question du micro-patrimoine

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Cette partie traite de la situation actuelle de ce micro-patrimoine ; de la relation qu'il entretient avec la ville d'aujourd'hui. Le but premier de cette partie sera de définir cette notion de micro-patrimoine. Quel est-il ? Où situer ses limites ? Puis, l'on s'attachera à détailler les caractéristiques présumées de ce micro patrimoine, sa valeur, sa fragilité, avant de le considérer dans un contexte plus large, au sein du patrimoine : quelle place pour ce patrimoine au sein du *total-patrimoine* ?

A. Définitions, caractéristiques du micro-patrimoine

Comme exposé en préambule, le micro-patrimoine n'existe pas. Son étude relève donc de l'exercice de projection : imaginer ce que pourrait être ce micro-patrimoine si le contexte actuel trouvait de l'intérêt à l'émergence d'une telle notion. Là encore, du fait de l'inexistence de la notion, la documentation sur laquelle j'ai basée ma recherche n'est pas cantonnée à un sujet en particulier.

A ce stade de caractérisation, trois critères distinguent ce patrimoine : le critère dimensionnel, la redondance et la lisibilité par tout un chacun. Méthodologiquement ces critères sont apparus par comparaison entre des éléments dont j'estimais l'entrée dans la catégorie pertinente ou non.

Du critère dimensionnel

Le premier critère caractérisant ce patrimoine serait sa taille réduite. Nous sommes ici dans le domaine de l'architecture du détail. Sur ce point, on peut noter la disparition quasi radicale du détail en architecture lors de l'avènement de l'ère moderne, et donc une quantité de micro-patrimoine bien moindre sur cette période. Le questionnement premier est de savoir jusqu'à quel point est-ce du patrimoine ? Mais cette question renvoie à la définition même du patrimoine, et quand bien même le patrimoine aurait des limites dimensionnelles, la notion de micro-patrimoine pourrait alors constituer le trait d'union entre *patrimoine* et *non-patrimoine*.

Le fait de décorrélérer le micro-patrimoine de l'échelle du patrimoine ne résout pas la question de ses limites : Quelles sont les limites dimensionnelles de ce micro-patrimoine ? Nous avons vu à travers l'étude des statuettes que l'échelle adoptée n'était pas purement physique mais relevait du ressenti. Alors que j'ai longtemps buté sur ce problème de quantification de ses limites dimensionnelles, la réponse pourrait se trouver dans la qualification de l'objet. Son dimensionnement ne relève pas tant de sa taille physique que de sa *valeur*⁸². Aussi, afin de mieux prendre en compte ces deux caractères, le critère dimensionnel serait le rapport entre ladite valeur sur la taille physique de l'objet. Ce rapport doit être suffisamment élevé pour prétendre à l'entrée dans la catégorie du micro-patrimoine. Par exemple, les loquets à volets, les anneaux d'attache des chevaux n'ont pas une valeur symbolique considérable, mais leur taille est tellement petite qu'ils feraient parti du micro-patrimoine.

⁸²Valeur symbolique, sensible et ressentie que nous désignerons plus en détail dans la partie suivante.



Plus que la composante dimensionnelle, le terme de détail évoque l'appartenance à un ensemble. L'objet n'aurait donc pas d'existence propre et autonome, son sens serait porté par la composition auquel il prend part. Cette catégorie rassemblerait des *morceaux* d'architecture et d'urbanisme, et non des objets à proprement parlé. Ainsi, posées au milieu de l'espace public, les fontaines Wallaces n'entrent pas dans la catégorie du micro-patrimoine, tandis que les fontaines disposées aux angles des maisons des villages méditerranéens en sont.

Enfin, le critère dimensionnel évoque aussi la matérialité de l'objet, distinguant par la même occasion le micro-patrimoine du patrimoine ethnologique.

De la redondance

Le second critère spécifiant le micro-patrimoine est la redondance de ses objets au sein d'une même ville ou d'un même village. A l'instar de l'exemple étudié dans ce mémoire qu'est la micro-statuaire religieuse sur les façades des habitations nantaises, le micro-patrimoine traite d'une pluralité d'éléments peut-être distincts mais ayant un nombre suffisant de caractéristiques communes pour pouvoir les considérer comme un *ensemble*. Ces éléments peuvent donc relever de l'anecdote mais pas de l'anecdote singulière. C'est pourquoi le micro-patrimoine ne traite pas les éléments uniques, comme les boulets de canon pris au piège sur certaines façades⁸³, ou un symbole d'histoire officielle comme la statue de *Vannes et sa femme*, si celle-ci est isolée. A l'inverse, les objets plus communs, comme les décrotoirs ou les chasse-routes entrent, grâce à leur redondance, dans cette catégorie.



⁸³ A moins que ceux-ci ne soient récurrents dans la ville.

De la compréhension

Enfin, le dernière critère de cette liste non exhaustive est la compréhension immédiate par tout un chacun. L'objet doit avoir une lisibilité suffisante pour permettre son interprétation rapide. Ainsi, les éléments trop techniques, n'ayant de dénomination que dans le jargon des spécialistes, comme les trous de boulin et autre, n'ont pas leur place dans le micro-patrimoine. De manière générale, le but de l'objet tendra donc plutôt vers le fonctionnel, le symbolique et l'ornemental qu'au structurel. C'est effectivement à travers leur usage, qu'elle soit passée ou d'actualité, ou leur contemplation, que ce patrimoine s'inscrit dans le quotidien et dans l'imaginaire collectif, et non pas dans leur visée structurelle. A titre d'exemples, les interrupteurs en laiton et faïence ou encore les heurtoirs conviennent parfaitement.



Les exemples cités, tout comme la micro-statuaire religieuse réunissent les trois critères évoqués. Cependant, des exemples dérogeant à la règle pourraient sans doute être trouvés, remettant ainsi en cause ces conditions d'appartenance.

B. De la 'valeur' de ce patrimoine

Dans cette partie, nous allons tenter de constater que chaque critère précédemment défini est générateur de *valeur* pour ce patrimoine.

La valeur donnée par la petite dimension

Si la petite dimension procure à ce micro-patrimoine un indéniable caractère de préciosité, ce n'est pas la valeur majeure qu'elle apporte. C'est la très bonne intégration au quotidien, induite par l'échelle microscopique qui procure à ce patrimoine tout son intérêt. Son assimilation grâce à son usage ou son appartenance visuelle au quotidien est telle que l'objet n'est plus considéré comme patrimonial : frapper régulièrement avec le même heurtoir, fermer tous les soirs ses volets à l'espagnolette, passer tous les jours devant les mêmes statuettes, etc.



L'intégration du micro-patrimoine au quotidien, 71 rue du maréchal Joffre

De manière plus particulière et sans doute plus discutable, cette petite dimension offre à ce micro-patrimoine l'opportunité d'être regardé sans être vu. Cette Perception inconsciente pose alors sa marque sur le subconscient. Dans son ouvrage *La légende des yeux*, Renaud Ego explique :

« En se posant sur le monde, nos yeux y introduisent la possibilité pour lui d'apparaître. Cette possibilité n'appartient pas en propre au visible mais à ce que le regard y pose. Ce que nous voyons, c'est ce qui n'est pas là, ou plutôt qui n'est pas encore là. En effet, son essence étant proprement d'apparaître, il lui faut ne pas avoir été encore pour être là soudain. Et pourtant, ce qui n'était pas là y était déjà mais, inaccessible à notre vue, était absent de ce que nous regardions, juste sur le point d'apparaître. Chacun a pu vivre cette expérience, passer cent fois dans le même rue et tout à coup remarquer tel détail qui lui avait échappé, une plaque commémorative sur une façade, une modénature architecture, etc. C'était un détail insignifiant et c'est pourquoi on ne le voyait pas ; ou bien il nous *semblait* insignifiant tout en étant le point de bascule du réel dans le visible. Car telle est la modalité du réel : être en instance du visible, y faire signe mais au milieu d'une telle proximité de signes que nous ne le discernons pas. »⁸⁴

L'appartenance à cette proximité de signes est caractéristique du micro-patrimoine : se mêlant à la multitude d'objets qui les entourent, les statuettes religieuses sont analysées comme telles sans que notre esprit ai besoin d'en avoir conscience. Par exemple, l'impression que Nantes est une ville historiquement catholique serait multifactorielle : par déduction des cours d'histoire enseignés, par les clochers des églises, visuellement omniprésents dans la ville et par une sorte d'*ambiance*

⁸⁴ Ego, 2010, p. 34

dans les rues, en réalité, ces micros-marquages tout aussi omniprésents mais imperceptibles.

Dans la définition de la caractéristique dimensionnelle, nous avons également évoqué l'appartenance de ces détails à un ensemble. On peut évoquer la transmission de valeur de ces détails à l'ensemble. Dans l'exemple des statuettes, on peut considérer qu'elles donnent parfois du cachet, de la valeur à un habitat qui sans quoi serait banal. Il s'agit ici du pouvoir du détail en architecture : l'ajout d'un élément, même dimensionnellement insignifiant, impose une relecture complète de l'ensemble. En plus de donner un rapport d'échelle⁸⁵, le jugement de l'observateur extrapole l'ornementation, le souci du détail à l'ensemble de la façade. Par exemple, un visiteur jugera un même appartement de manière différente selon qu'il a appuyé sur une sonnette en laiton, en faïence ou en plastique pour entrer.

La valeur par le nombre et par la singularité

A la question binaire ce patrimoine tire-t-il sa valeur du nombre ou de sa singularité, la réponse est duale : du nombre et de sa singularité. Nous avons vu que la multitude était un critère déterminant pour faire partie du micro-patrimoine qui ne concerne pas les éléments singuliers. Mais on perçoit bien, tout comme les architectes ayant répondu à la lettre de Mgr Jaquet, que l'intérêt de l'ensemble réside dans la multiplicité des cas rencontrés. La particularisation de la pratique est hautement précieuse, même si ces statuettes possèdent des caractéristiques qui nous permettent de les percevoir comme un

⁸⁵ Que l'on perd dans l'architecture moderne

ensemble. A ce sujet, dans son livre « Les archipels du passé », Jean Michel Leniaud cite Maurice Barrès, intervenant dans une situation d'impasse : la séparation de l'Eglise et de l'Etat de 1905 a mis les églises rurales à la charges des communes qui ne prennent pas toujours les mesures nécessaires à leur conservation.

« Barrès plaide pour l'unicité de chacune des églises : ce ne sont pas les pâles répliques de celles qu'on classe, les doubles de celles qui intéressent les architectes des Monuments historiques, elles possèdent toutes un élément personnel qui les rend intéressantes. L'ensemble constitue un « trésor national. »⁸⁶

Peut-on transposer ces paroles à ces statuettes par un changement d'échelle, en admettant qu'elles possèdent toutes un élément personnel qui les rend intéressantes, l'ensemble constitue un « trésor urbain » ?

La valeur donnée par l'universalité

Et à Leniaud de poursuivre :

« Au milieu d'un tohu-bohu général, Maurice Barrès confirme que ce n'est pas au nom des intérêts catholique qu'il est intervenu [...] L'église locale n'est pas un bibelot, c'est une âme, et l'ensemble des églises contribue à rendre compte de l'âme nationale. »

⁸⁶ Leniaud, 2002, p. 231

Plus que des marquages individuels, ces statuettes seraient l'expression d'un régime, d'une société, d'une époque. Chargées de symboles, elles sont précieuses par leur opposition totale aux usages actuels au sein desquels il paraît inconcevable d'exposer sa croyance au-dessus de sa porte d'entrée. Alors perçu comme une curiosité par le passant, elles s'adressent à tous sans distinction, et forge à ce titre l'imaginaire collectif. Dans ce passage du *Salon de 1859*, Baudelaire évoque la statuaire publique, expliquant comment elle participe à l'âme d'une ville :

« Vous traversez une grande ville vieillie dans la civilisation, une de celles qui contiennent les archives les plus importantes de la vie universelle, et vos yeux sont tirés en haut, *sursum, ad sidera* ; car sur les places publiques, aux angles des carrefours, des personnages immobiles, [...] vous racontent, dans un langage muet les pompeuses légendes [...] Fussiez-vous le plus insouciant des hommes, le plus malheureux ou le plus vil, mendiant ou banquier, le fantôme de pierre s'empare de vous pendant quelques minutes, et vous commande, au nom du passé, de penser aux choses qui ne sont pas de la Terre. Tel est le rôle divin de la sculpture. »⁸⁷

⁸⁷ Baudelaire, 1859

C. De la fragilité de ce patrimoine

Toujours à travers l'exemple privilégié de la micro-statuaire nantaise, cette partie traite de la fragilité du micro-patrimoine, en commençant par énumérer les preuves de sa fragilité, puis exposant les raisons probables de cette fragilité avant de proposer différentes solutions.

1. Les preuves de sa fragilité

Les éléments développés dans cette partie sont issus de l'étude de terrain. Ils constituent des preuves tangibles de la fragilité de ce micro-patrimoine. Celle-ci se décline selon plusieurs degrés de dégradation, encourue suite à différents événements :

ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

La pollution est peut-être le facteur le moins préjudiciable pour cette statuaire : sur le total des statuette recensées, 24% n'ont aucune trace de pollution, 33% quelques traces, 26% sont légèrement attaquées par la pollution et 17% le sont fortement. L'impact de la pollution est d'autant plus fort que la dimension de la statuette diminue, car alors le rapport de la surface en contact sur l'air sur le volume de la statuette augmente.



Statuette fortement attaquée par la pollution, 6 rue Sully

Plus préjudiciable que la pollution, la statuaire peut avoir perdu son intégrité. La dégradation peut être brutale, une cassure provoquée par un choc⁸⁸ ou continue, l'usure par l'eau pluviale par exemple. Sur le total de statuette recensées, 40% sont intactes, 34% dans un état relativement bon, 21% sont clairement abîmées et 5% ont été restaurées.



Statuette fortement abîmée, 2 rue de Strasbourg

⁸⁸ On note que tout comme la statuaire à grande échelle, les zones de cassures prépondérantes sont les parties de resserrement, comme le poignet ou le cou.

De manière encore plus radicale, les statuettes ont parfois entièrement disparues. C'est le cas pour 26% des cas rencontrés. De multiples raisons expliqueraient cette disparition : vandalisme, destruction trop conséquente menant à sa soustraction, décision d'un nouveau propriétaire d'enlever ce marquage etc. Sur ce dernier cas, Sœur Marie-Pierre nous rapporte l'exemple contemporain d'une locataire d'une maison attenante au couvent et possédant ce marquage, ayant effectué une demande d'enlèvement de la statuette.

Encore plus éloquent est le cas de cette statuette 37 rue Saint Léonard qui a eu le temps de disparaître entre le passage de la camionnette de Google Street en 2005 et mon recensement. Cette preuve effective, même si sans doute non représentative, corroborerait l'hypothèse d'un patrimoine menacé ?



Enfin, on peut remarquer que par essence même, l'architecture du vide supporte mieux les préjudices du temps que l'architecture matérielle. La ruine intervenant majoritairement par substitution de matière, il n'est pas étonnant que de certains cas, ne reste que la niche, encore reconnaissable même si fortement dégradée.



Vestige de niche, 50 rue des Hauts Pavés

2. Les raisons de sa fragilité

Du problème de visibilité

La première raison possible de cette fragilité est leur manque cruel de visibilité. Ce manque est à son tour multifactoriel. Parmi les facteurs supposés préfigurent des critères de définition même du micro-patrimoine :

La petite dimension impose une faible visibilité, comme sur ce pignon 30 rue Vidie, où la statuette est quasiment indétectable. Leur multitude joue également en leur défaveur.



Manque de visibilité du cas imposé par sa taille, 30 rue Vidie

La multiplicité, en plus de dévaloriser d'une certaine manière l'ensemble dont aucun élément n'est *unique en son genre et véritablement remarquable*⁸⁹, implique une fragmentation de l'ensemble qui perd en lisibilité. La cartographie de répartition des cas sur Nantes précédemment représentée illustre bien la constellation que forment ces marquages à travers la ville. Bien qu'omniprésents, on ne peut embrasser l'ensemble pleinement du regard, comme c'est le cas pour les objets patrimoniaux *conventionnels*. Cette fragmentation serait-elle gage de vulnérabilité pour cette statuaire ? Prenons l'exemple, à l'échelle du bâti, du PLU actuel qui protège des *séquences urbaines remarquables*. Cette protection est mise en place car l'ensemble est patrimoniallement intéressant. La loi Malraux de 1962 a notamment permis la création des AFUL, *associations foncières urbaines libres*, pour penser justement la ville par quartier ou ensembles de bâtiments et non pas bâtiments autonomes. Le bâti éparpillé, il ne constituerait plus une séquence urbaine et ne serait donc pas protégé. Ou au contraire faut-il considérer cette caractéristique de dispersion comme autant de chance de perdurer, à l'inverse par exemple d'un lavoir dont l'unique démolition ne laisse aucune trace ?

Du cercle vicieux de la méconnaissance

Egalement, le manque de savoir sur ce patrimoine pourrait être générateur de fragilité. Mieux on connaît un patrimoine, plus il est protégé. Or ce manque de connaissances est présent autant dans la documentation que chez les spécialistes du patrimoine.

Nous avons vu en première partie le grand manque de documentation relative auquel j'ai été confronté. Que ce soit aux archives municipales,

⁸⁹ Revoie à la distinction avec les objets patrimoniaux 'anecdotiques'.

départementales ou diocésaines, au fond 44 de la médiathèque, à la direction de l'inventaire du conseil général, à la DRAC, à l'office du tourisme ou encore dans les archives du monastère de la Visitation, nulle trace de documents directement afférents n'a été trouvée. Il a fallu le concours de Gilles Bienvenu pour déceler une référence à cette pratique dans la correspondance de Mgr Jaquemet. Les explications de ce manque sont multiples. Il s'agit de détails, ils n'atteignent donc peut-être pas la taille à partir de laquelle des traces sont laissées. Ensuite, les thèmes auxquels a trait cette statuaire sont pluraux : sculpture (art), religion (culte), habitat (civil) et architecture. Cette pluralité implique une multitude d'acteurs : sculpteurs, architectes, clients-habitants, diocèse décrits en introduction. Si document il y a, il doit son classement au choix arbitraire de l'archiviste.

Similairement, les historiens pourtant spécialisés que j'ai contactés ne possédaient pas d'informations directement relatives à cette pratique. Ce dernier point n'est pas généralisable à l'ensemble du micro-patrimoine, puisque la statuaire dont il est question joue particulièrement de malchance. Cette pratique s'inscrit majoritairement dans le 19^{ème} siècle, réputé pour être le siècle *délaissé* des historiens, et a trait à la sculpture publique. Sur ce dernier point, Chantal Georgel s'exprime dans un ouvrage sur la statuaire publique au 19^{ème} siècle :

« Il paraît étonnant en effet qu'un objet aussi éminemment historique et social que la sculpture publique ait été si longtemps absent des préoccupations de l'historien. Le caractère social en est effectivement évident pour plusieurs raisons. D'abord, cette statuaire fixe dans le bronze ou dans le marbre (donc, en principe, pour l'éternité) un message au cœur de l'espace public, message qui s'adresse à tous, à la société toute entière. Un message que la société adresse à la société ne peut laisser indifférent l'historien auquel cette

statuaire apparaît dès lors comme un instrument idéologique et politique. [...] L'historien devrait donc s'intéresser à cette statuaire et pourtant il n'en fut longtemps rien. La raison est à chercher sans doute non seulement dans le peu d'intérêt que suscita longtemps le XIXe siècle, mais aussi dans l'évolution de la discipline historique, à la fois dans ses centres d'intérêts –ce que nous pourrions appeler ces questionnements– et surtout dans sa manière d'écrire l'histoire. »⁹⁰

Cette omniprésence de méconnaissance constitue un cercle vicieux car, manquant de documents sur lesquels baser leurs recherches, les spécialistes ne choisiront pas préférentiellement ces sujets et ne viendront à leur tour pas étoffer la documentation relative.

D'un besoin de dénomination

Enfin, c'est peut-être une dénomination dédiée qui fait cruellement défaut au cas de notre étude. On sent bien, à travers le titre de ce mémoire sur *la micro-statuaire religieuse sur les façades des habitations nantaises* que l'on a besoin de décrire l'objet pour le désigner. L'absence de dénomination est alors problématique pour la communication, les recherches et encore une fois la visibilité de l'objet patrimonial. Nous pouvons par exemple comparer cette statuaire au parc de mascarons qui possède une dénomination dévolue. Ils possèdent la même échelle, le même caractère de singularité évoluant autour d'un modèle commun, la même intégration au sein d'un ensemble, mais ne font pas du tout l'objet d'un même traitement. Les mascarons ont une appellation architecturale qui leur permet d'apparaître par exemple dans le *Vocabulaire* de Pérouse de Montclos.

⁹⁰ Georgel, 2005, p. 25

Plus que la dénomination c'est peut-être des frontières claires qui font défaut à cette statuaire. Les mascarons sont plus *connotés*, se rapportent à un type de propriétaire, une époque plus précise, tandis que l'objet étudié est plus flou.

3. Les protections existantes et envisageables

Quelles sont alors les différents types de protections existantes ?

D'un point de vue strictement juridique, Maître Samson affirme à propos de ces statuettes qu'

« Elles sont scellées et ne peuvent être détachées sans être fracturées ou détériorées. Elles sont donc immeubles par destination car attachées à perpétuelle demeure par le propriétaire de l'immeuble. »

Ces statuettes ne sont donc pas *meubles*, elles ne peuvent être légalement emportées par le propriétaire lors de la vente de son immeuble. Seulement cette loi n'impose pas au propriétaire de conserver ce marquage lors de son occupation courante de l'édifice. Seule une protection à titre patrimonial peut l'en empêcher.

Actuellement, sur la totalité des cas recensés 31% des cas sont inclus dans le secteur sauvegardé et dépendent à ce titre du PSMV, les 69% restants dépendent du PLU. A l'intérieur de ces réglementations, les façades accueillant ces marquages sont parfois protégées : à hauteur de 15% au titre de *patrimoine nantais*, 22% titre d'*immeuble protégé*, 3% au titre d'*immeuble protégé dont la façade est monument historique*. Les 60% restants ne sont pas protégés.

La statuaire profite donc de la protection de la façade, mais il est évident qu'elle ne fait pas l'objet d'une réglementation particulière. Si une réglementation particulière devait exister, laquelle pourrait-elle être ? Premièrement, cette réglementation devrait avoir une échelle adaptée à la situation. De la même manière que les monuments historiques sont protégés nationalement, que le petit patrimoine est géré communalement, cette micro-statuaire devrait être gérée à l'échelle du quartier⁹¹ ? Ensuite, il paraîtrait logique de sélectionner les cas patrimonialement remarquable, afin de concentrer la protection sur eux, mais ce serait aller à l'encontre de la notion de micro-patrimoine qui considère ces objets comme un *ensemble*. Il resterait alors l'option du texte réglementaire incitant à la conservation du détail dans les meilleures conditions.

La restauration

Plus encore que leur conservation, c'est leur restauration qui est parfois nécessaire. A propos de cette restauration, Elisabeth Perrot, architecte à la direction du patrimoine et de l'archéologie de la ville de Nantes, en charge de nombreux projets de restauration, soutient qu'« aucune attention particulière n'est apportée lors de la restauration de cette statuaire ». Selon le règlement du PSMV s'appliquant au secteur sauvegardé, « les travaux de sculpture doivent restituer *l'esprit* de la sculpture à restaurer ou à refaire en recourant aux finitions propres au siècle qui a produit la sculpture ». Faute de temps, je n'ai pas eu l'occasion de planifier des entretiens avec des intervenants qui m'aurait permis de connaître les caractéristiques de leur restauration effective.

⁹¹ *Paroisse* dans notre cas.

Mais de manière plus générale, la question de la restauration en micro-patrimoine est la même que celle du patrimoine en général. Faut-il adopter une attitude 'Viollet-le-Ducienne', enlevant les édicules rajoutés à posteriori lors de toute restauration, ou 'Boitote', conservant les traces des époques successives, dont celle-ci? On peut observer l'application successive de ces deux pensées au 10 rue de la Marne dont le ravalement effectué entre le passage de Google Street en 2005 et mon recensement en 2011 a révélé une niche. Combien de niches vides se cachent ainsi derrière les revêtements de façades ?



La 'transplantation'

La question de la 'transplantation' se pose dans le cas particulier où un immeuble comportant ce marquage est démolé. Bien que son application soit aussi contestable que difficile à mettre en œuvre, j'ai noté qu'elle était couramment pratiquée lors de mon voyage scolaire à Anvers. Les statuettes religieuses Anversoises ont la particularité d'être très uniformes. Elles gravitent toutes de manière très proche autour d'un modèle. Cette caractéristique additionnée au fait de ne comporter que des éléments en sailli favorise peut-être cette 'transplantation'.



Exemple de 'transplantation' d'un spécimen sur un bâtiment neuf, à l'angle d'Huikstraat et de Keistraat, Anvers

4. Remédier à la fragilité ?

Mieux que d'inciter les Nantais à conserver ce patrimoine par des contraintes réglementaires, il serait peut-être tout aussi efficace de remédier directement à sa fragilité. L'analyse précédente des raisons de sa fragilité est alors fructueuse :

L'utilisation d'un néologisme pour qualifier cette statuaire pourrait palier son manque de dénomination. De même, constituer du savoir sur ce micro-patrimoine briserait le cercle vicieux de la méconnaissance. Ce mémoire, via son inventaire en est peut-être la première pierre ? La partie *Restitution de l'inventaire* a d'ailleurs traité de la manière dont ces données pourraient être transmises. Nous avons ainsi pu voir l'exemple de la ville de Marseille qui a fait participer la population autour de ce thème lors d'ateliers publics. A l'exemple de Marseille vient d'ajouter Lyon, dont les statuettes ont fait l'objet d'un ouvrage *Madones sur les chemins lyonnais*. L'association en charge de sa rédaction a pour but la promotion de cet « humble mais précieux patrimoine » auprès des acteurs qui gravitent autour. Elle mène de front des « actions concrètes de rénovation et de sauvegarde ». On est alors en droit d'espérer que ce genre d'initiative pourrait être l'amorce d'un *tourisme de quartier*.

L'échelle touristique du micro-patrimoine serait alors le quartier ? D'un point de vue global, associant les monuments historiques à un tourisme national (voir international), le petit patrimoine à un tourisme régional, le micro-patrimoine aurait une aire de chalandise touristique à l'échelle de la ville ou du quartier.

De manière moins anecdotique que le tourisme, il est intéressant de se questionner sur la relation de ce patrimoine avec les Nantais d'aujourd'hui.

Par le passé, cette statuette a peut-être eu un rôle important dans la mesure où elle était le dernier maillon de *dissémination territoriale du catholicisme*. Selon ce concept, le catholicisme serait dimensionnellement représenté inversement proportionnellement à sa fréquence de fréquentation. Le cœur du catholicisme, St-Pierre de Rome, siège du Pape, fait l'objet d'un pèlerinage. Chaque ville possède une cathédrale, à l'échelle de l'évêque dont la fréquentation est plus soutenue, puis une église par paroisse, siège du curé dont la fréquence est dominicale. Arrivant au terme de cette hiérarchie, le marquage particulier est fait à l'échelle du propriétaire, sa présence quotidienne. Quoique sans doute marginale, cette relation est ressurgie dans le discours de Sœur Marie-Pierre pour qui « Quand je sors en ville, c'est toujours un plaisir d'observer ces petites statuettes. Surtout dans le bus, c'est la situation idéale pour bien les voir. Elles m'aident à prier ».

Dans certain cas, l'ensemble fut à l'origine d'une tradition. Par exemple, à propos de la statuette de Ste Catherine, rue Ste Catherine, Alain Pierre Daguin explique :

« Il n'y a pas si longtemps, les demoiselles qui coiffaient la Sainte-Catherine, avaient l'habitude de se rendre le 25 novembre dans la rue portant le nom de leur sainte patronne. Là, elles fleurissaient la statuette de la sainte, nichée entre les numéros 2 et 4. »⁹²

⁹² Daguin, 1995, p. 72



Ste Catherine, 4 rue Ste Catherine

Dans ce cas particulier, la relation n'était alors pas quotidienne mais annuelle.

Seulement, aujourd'hui, la relation que cette statuaire entretient avec les Nantais n'est plus du tout la même. Ces marquages n'incitent plus au recueillement comme c'est le cas avec Soeur Marie-Pierre, mais accompagnent le passant dans ses pérégrinations, comme l'a vécu Alain-Pierre Daguin et qu'il relate dans son ouvrage *Nantes flânante*. Cette relation différenciée avec les Nantais actuels transforme l'intérêt porté à ces marquages. C'est peut-être parce que cette pratique n'est plus d'actualité, qu'elle appartient toute entière au passé que ce marquage prends une valeur patrimoniale pour les urbains.

Nous avons ainsi pu prendre la mesure des différentes caractéristiques de la fragilité de ce micro-patrimoine. Cette fragilité, sans doute moins encore que sa *valeur* précédemment traitée, n'est pas absolue. Elles doivent être considérées de manière relative : relative à l'ensemble du patrimoine auquel le micro-patrimoine fait partie ou frontière. Nous allons justement évoquer la place du micro-patrimoine au sein du patrimoine en général, non pas en tant que notion établie, mais dans le cas de l'émergence du concept.

D. Le micro-patrimoine : la suite logique du petit patrimoine ?

L'émergence d'un concept se fait dans un contexte historique précis, à l'issue d'une suite logique et particulière d'événements. Jean-Michel Leniaud exprime avec minutie l'évolution conjointe du paysage politique et de la gestion du patrimoine français au cours de la Vème république dans le chapitre *Patrimoine contre monument* de son ouvrage *Les archipels du passé*. En 1959, André Malraux fixe pour but à son ministère de « rendre accessibles les œuvres capitales de l'humanité ». Cette optique aboutira à la création de la loi sur les monuments historiques trois ans plus tard. Elle cible sur une poignée de grands monuments les efforts de restauration. Leur composante médiatique est corrélée au besoin de légitimation de la Vème république naissante. Puis progressivement, vit le jour un morcellement des subventions, parallèlement à de nouveaux niveaux de protection. Le septennat de Valéry Giscard d'Estaing élargit énormément la sélection du patrimoine faisant l'objet d'interventions. Mai 68 aurait selon Leniaud introduit une pluralité culturelle que le gouvernement aurait prise en compte en répondant aux demandes locales.

1980 est l'année du patrimoine, « le mot d'ordre est au partenariat » à une échelle locale, entre l'Etat, les élus, les associations et les habitants. Elle surpasse par l'engouement qu'elle suscita. « Cette diversité, longtemps étouffée par la centralisation culturelle se manifesta en France bien plus tardivement que dans d'autres pays d'Europe. En Allemagne, Sauerländer s'était interrogé dès 1975 sur l'élargissement du concept de monument : Erweiterung des

Denkmalbegriffs»⁹³. Elle vit l'émergence de ce qu'on appellera les « nouveaux patrimoines » : « ce sont, la plupart du temps des lieux et objets de production qui acquièrent une valeur sentimentale d'abord, historique ensuite, au fur et à mesure que se transforment les conditions économiques et sociales qui en ont suscité l'apparition. Le premier ministre Lang reprendra à son compte les innovations de cette année du patrimoine en voulant sauvegarder le pluralisme patrimonial. La gestion du patrimoine change alors d'échelle en déconcentrant les prérogatives ministérielles en matière de protection. L'élargissement patrimonial de Lang inquiéta et le retour de la droite au pouvoir constitua un coup d'arrêt à l'« inflation patrimoniale », en recentrant les efforts sur les grands monuments nationaux. L'accession dernière au pouvoir de la gauche changera-elle le cap de la gestion patrimoniale et la définition même du patrimoine. La présidence *normale* annoncée par François Hollande va-t-elle se traduire par une conception plus quotidienne du patrimoine ?

Sans rentrer dans les détails techniques de cette évolution, en gardant justement un recul conséquent, on peut imaginer la place du concept qui nous intéresse au sein de ce processus. Le micro-patrimoine s'inscrirait-il dans l'évolution globale du patrimoine au sein de la Vème république ? Des points de vue dimensionnel, numéraire, affectif et se sa portée, c'est le cas. Dans la suite du petit patrimoine, le micro-patrimoine possède une portée plus locale, une échelle plus humaine, une dimension plus ordinaire encore. Inversement, l'histoire a prouvé l'apparition des problèmes de gestion avec la fragmentation du patrimoine, et ce, même en adaptant l'échelle de gestion. Ce problème technique devrait le cas échéant être à la base de la réflexion quant à l'application du concept.

⁹³ Leniaud, 2002, p. 296

Conclusion

A la question *Comment des initiatives personnelles impactent, au travers du micro-patrimoine, sur l'identité de la ville*, ce mémoire aura tenté d'apporter des éléments éclaircissants sans toutefois susciter de réponse fermée. Les hypothèses initiales se sont vues dans l'ensemble corroborées, à l'exception de certaines surprises trop spécifiques. Mais plus important, elles ont été à la base d'une série d'hypothèses primordiales qui ont constitué le corps de la réflexion. Ces hypothèses, bien que laissées en suspens, auront au moins prouvé l'incroyable complexité de la ville et de ses mécanismes.

D'un point de vue personnel, ce mémoire m'aura emmené beaucoup plus loin que premièrement escompté. La recherche documentaire, aura constitué ma première approche du monde de l'information historique. De l'étude historique se sont dégagées des aspects complètement inattendus, comme la découverte de territoires nantais à l'existence insoupçonnée. Sa rédaction, même, aura été l'objet d'impondérables références qui je l'espère, auront su trouver leur pertinence sans couper le fil du propos.

Postface

Le micro-patrimoine n'existe pas.

Si comme l'affirme Sartre dans *La Responsabilité de l'écrivain*, « nommer, c'est faire exister », voilà une affirmation qui apparaît en conclusion moins évidente. Ainsi, donner un nom à ce concept de micro-patrimoine, serait déjà le faire exister ? Quoi qu'il en soit, faire exister un concept n'est sans doute pas suffisant quand il s'agit de réalités aussi manifestes que celles du patrimoine.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'ACCÈS LIBRE

Bibliographie

- *Annales du Monastère de la Visitation Sainte-Marie*
- BAUDELAIRE (Charles), *Salon de 1859*, 1859
- *Bible*, Ancien Testament, Exode 20/ 4-6
- CATTÀ (Etienne), *La Visitation Sainte-Marie de Nantes, La vie d'un monastère sous l'ancien régime*, Paris, Librairie Philosophique J. Vrin, 1954.
- DAGUIN (Alain Pierre), *Nantes flânante*, Victor Stanne Editions, 1995, 128 p.
- DE WISMES (Gaëtan), *Les personnages sculptés des monuments religieux et civils, des rues, places, promenades et cimetières*, Librairie Lafolye, Vannes, 1898
- DURAND (Yves), FAUGERAS (Marius), LAUNAY (Marcel), GUEHENNEUC (Abbé Jean) et TONNERRE (Noël-Yves), *Nantes, Histoire des diocèses de France*, Beauchesne-Editeur, 1985, 308 p.
- EGO (Renaud), *Une légende des yeux*, Actes sud, 2010, 134 p.
- GARNIER (François), *Thesaurus iconographique, système descriptif des représentations*, Le léopard d'or, 1984, 239 p.
- GIORGI (Rosa), *Les Saints, repères iconographiques*, Guide des Arts, Hazan, 2003, 383 p.
- KAHN (Claude) et LANDAIS (Jean), *Nantes et les nantais sous le second empire*, Ouest éditions et Université Inter-Ages de Nantes, 1992, 301 p.

- LAUNAY (Marcel), *Le diocèse de Nantes sous le second empire*, Cid Editions, 1982, t. I et II, 979 p.
- LE MEN (Ségolène), AGULHON (Maurice), GEORGEL (Chantal), *La statuaire publique au XIXe siècle*, Monum, édition du patrimoine, 2005, 217 p.
- LENIAUD (Jean-Michel), *Les archipels du passé*, Librairie Arthème Fayard, 2002, 361 p.
- MERLANT (Yves), *Regard sur les sculptures nantaises*,
- PEROUSE DE MONTCLOS (Jean-Marie), *Architecture, description et vocabulaire méthodiques*, Editions du patrimoine, Centre des monuments nationaux, Paris, 2011, 665 p.
- PLAINE (Dom François), *Histoire du culte de la Sainte-Vierge dans la ville de Rennes*, Imprimerie de H. Vatar, 1872
- PRIEUR (Dominique), *La Mémoire des Prodigeuses Roches*, Les éditions à la pointe, 2008, t. I, 419 p.
- Procès-verbaux des séances de la Société Archéologique de Nantes, 4 avril 1856 (ADLA 173 J 1) et correspondance du 8 avril 1856 (ADLA 173 J 2)
- SARTRE (Jean-Paul), *La Responsabilité de l'écrivain*, Editions Verdier, 1946, 64 p.
- TANIZAKI (Jun'ichiro), *L'éloge de l'ombre*, Publications orientalistes de France, 1977, 111 p.

Netographie

<http://ecole-saint-bernard.hautetfort.com/archive/2010/11/23/L-architecture-civile-au-16e-les-maisons-en-pans-de-bois.html>

<http://www.sacre-coeur-montmartre.com/fr/histoire.html>

<http://mythologica.fr/rome/lares.htm>

<http://imagessaintes.canalblog.com/archives/2008/11/27/11536541.html>

<http://peinture.video-du-net.fr/christ-vierge.php>

<http://www.info-bible.org/textes/dix-commandements.htm>

<http://www.infobretagne.com/eveque-saint-clair.htm>

<http://www.obifiveblog.fr/fra-angelico-lart-de-la-peinture-ou-lart-de-la-pedagogie/>